

COMPENSATION CARBONE : TOUT SAUF NEUTRE !

LA NEUTRALITÉ CARBONE
DE TROIS MULTINATIONALES
AU SERVICE DE L'INACTION
CLIMATIQUE.



**TERRE
SOLIDAIRE**

Soyons les forces du changement

CONNAISSANCE & EXPERTISE

RAPPORT DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE
OCTOBRE 2021



03 **AVANT-PROPOS**

04 **SYNTHÈSE**

06 **PARTIE 01 | NEUTRALITÉ & COMPENSATION CARBONE – ALIBIS POUR NE PAS AGIR**

Crise climatique : de l'urgence à agir

Neutralité carbone : ne soyons pas dupes !

Compensation carbone : un *greenwashing* qui rapporte !

Le début de la fin ?

12 **PARTIE 02 | TOTAL ENERGIES ; LE REVERS DE LA NEUTRALITÉ CARBONE**

Un objectif de neutralité carbone qui manque de clarté et d'ambition

TotalEnergies poursuit son expansion : projet de GNL au Mozambique

Projet de compensation : plantation d'une forêt d'acacias en

République du Congo

Captage et stockage du carbone : Projet Northern Lights

22 **PARTIE 03 | NESPRESSO : UNE POLITIQUE CLIMAT QUI BOIT LA TASSE**

Un plan climat qui repose grandement sur la compensation

Programme AAA pour une Qualité durable

Solution fondée sur la nature ou comment cacher l'inaction climatique

28 **PARTIE 04 | AIR FRANCE : UNE COMPAGNIE QUI NE VOLE PAS AU SECOURS DU CLIMAT !**

La politique climat d'Air France : quelques mesures de réduction

Compensation obligatoire : le système CORSIA au cœur des critiques

Trip and Tree : des avantages fiscaux et le financement du

greenwashing d'Air France par ses clients

L'État français facilitateur de la politique climat d'Air France

36 **CONCLUSION & RECOMMANDATIONS**

38 **NOTES DE BAS DE PAGE**

Ce guide de campagne justice climatique est édité par le Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre Solidaire). Directrice de la publication : Sylvie Bukhari-de Pontual. Rédaction : Myrto Tilianaki, Maureen Jorand. Relecture : Swann Bommier, Clémentine Baldon, Jean-François Dubost, Manuèle Derolez, Brice Mackosso. Édition : Matthieu Chanut. Conception graphique : M&C Saatchi Little Stories / Figures Libres. Imprimerie : Sipap-Oudin.
Photographies : p. 2 Eric M-ENCRE NOIRE/CCFD-Terre Solidaire, p. 12 Grafissimo, p. 17 Shutterstock/CCFD-Terre Solidaire, p. 21, p. 22 4FR, p. 28 Björn Forenius.
Photographies issues de nos reportages auprès de nos partenaires : couverture, p.6 : Éric Garault/CCFD-Terre Solidaire, p.21 William Dupuy/CCFD-Terre Solidaire, p. 27, 34-35 et 44-45 Jean-Claude Gérez/CCFD-Terre Solidaire.

Brochure imprimée sur un support 100 % PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts. PEFC (Program for the endorsement of the forest certification schemes)

Référence : 807 02 21

Dépôt légal : Octobre 2021



POUR ENGAGER OU POURSUIVRE LE DIALOGUE, RETROUVEZ-NOUS SUR CCFD-TERRESOLIDAIRE.ORG

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



UN DÉFI TOTAL POUR L'HUMANITÉ.



**SYLVIE BUKHARI-DE PONTUAL,
PRÉSIDENTE DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE**

Le dérèglement du climat est un défi total pour l'Humanité. Temps court et temps long se mêlent. Aux inondations à répétition, aux incendies gigantesques, aux canicules étendues s'ajoutent l'effondrement de la biodiversité, la raréfaction des ressources en divers point du globe, la fragilisation des écosystèmes. Inévitablement, la dignité de l'Homme est mise à mal, la souffrance humaine s'amplifie. Les droits les plus élémentaires, le droit à l'alimentation en particulier, sont profondément atteints pour des milliards de personnes.

Cette situation inédite à laquelle est confronté l'Homme exige donc de tirer les conséquences de l'asservissement de la Terre. Elle implique une relecture et une remise en cause profondes de la promotion de modes de vie fondés notamment sur le dogme d'une croissance infinie sur une planète aux limites qui, elles, sont bien définies.

Le défi est total car, simultanément à ce travail d'inventaire des erreurs passées, la recherche de solutions, qu'elles soient de court ou de long terme, doit se conformer à une éthique fondamentale : s'assurer qu'en aucune façon, leurs postulats et leurs effets ne remettent en cause la dignité humaine et les droits qui lui sont attachés. Cette quête de justice, d'une justice climatique, est à la croisée de la solidarité internationale, de la justice sociale et de l'écologie politique.

Sous le sceau de l'équité, la justice climatique nécessite de prendre en compte, à la fois dans les constats et les solutions, l'impact sur les générations présentes et futures, la responsabilité historique des pays du Nord dans les dérèglements climatiques, la responsabilité commune et différenciée entre des États aux capacités techniques, financières inégales, et des mécanismes de redistribution des responsabilités au sein de chaque État. Cette approche est indispensable pour ne laisser personne en marge des transitions rendues impératives.

À l'instar du pape François, dans l'encyclique *Laudato Si'*, le CCFD-Terre Solidaire fait sienne cette affirmation selon laquelle « *une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres* ».

Le présent rapport participe de cet effort pour réaliser la justice climatique. Il décrypte les logiques à l'œuvre dans les politiques de compensation carbone mises en place pour atteindre la neutralité carbone. Il alerte sur les menaces que font peser des choix politiques et économiques d'acteurs publics et privés au Nord sur les droits humains de populations au Sud. Il identifie les responsabilités et formule des pistes pour une transition écologique juste et solidaire.

Ce rapport est un appel à ce que nul, dans ses droits et son environnement, ne se résume à une variable d'ajustement du confort et des ambitions d'un autre. Il est un appel à davantage de solidarité internationale sur cette Terre où « tout est lié ».

COMPENSATION CARBONE : TOUT SAUF NEUTRE !

La crise climatique est là. Elle touche l'ensemble de la planète et s'intensifie. Les rapports des scientifiques se succèdent année après année. Tous soulignent inlassablement que nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire. Tous répètent que, pour éviter un emballement des dérèglements climatiques, il faut réduire dès à présent et de manière radicale nos émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'accord de Paris adopté en 2015, les États se sont fixé l'objectif de maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 1,5 à 2 °C par rapport au niveau pré-industriel d'ici à 2100. Six ans après, le compte n'y est pas. En guise de réponse, une diversité d'acteurs, en premier lieu des entreprises et des États, multiplie les plans et les annonces tous centrés sur **la neutralité carbone, l'objectif ultime, et sur la compensation carbone, le levier incontournable pour l'atteindre.**

Depuis plusieurs années, le CCFD-Terre Solidaire documente ce que cache la compensation carbone, en particulier lorsqu'elle implique de recourir au « secteur des terres » (forêts, sols agricoles). Le présent rapport révèle le vrai visage de la compensation carbone, sorte de pensée magique qui fleurit dans les plans Climat des entreprises.

Dans les secteurs du transport, de l'énergie et de l'agriculture, représentant deux tiers des émissions de gaz à effet de serre au point de vue mondial, nous avons identifié trois entreprises faisant de la compensation carbone un pilier important de leur stratégie Climat.

L'objectif est donc d'illustrer la façon dont ces entreprises, qui revendiquent un bilan neutre, s'approprient la notion de compensation carbone, et quelles sont les conséquences au regard de l'avantage qu'elles en retirent : un bilan neutre sur le papier.



TotalEnergies et le revers de la neutralité carbone

TotalEnergies proclame une neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, tout en poursuivant des activités fortement émettrices, l'entreprise s'engage à développer de manière accélérée des projets de compensation. Par le biais d'approches technologiques dont l'efficacité est largement contestée (Projet Northern Lights). Et avec des projets de plantations d'arbres, comme c'est le cas sur plus de 40 000 hectares sur les plateaux Batéké en République du Congo, territoire à la biodiversité riche et essentielle pour les populations riveraines et autochtones.



Nespresso a une politique climat qui boit la tasse

L'entreprise pratique une communication proactive sur la neutralité carbone de chacune de ses tasses de café, destinée à séduire des consommateurs de plus en plus sensibles à l'impact de leur consommation. Mais l'entreprise concentre en réalité une large partie de sa politique sur la compensation carbone et non sur la réduction réelle de ses émissions. Or, planter des arbres n'est pas le gage d'une transformation en profondeur de systèmes agricoles et alimentaires ayant un impact important sur le climat.



Air France ne vole pas au secours du climat

Le poids du secteur aérien sur les émissions de gaz à effet de serre est évident, documenté. Pourtant, aucune initiative d'ampleur n'est mise en place pour réduire ces émissions. Changement de vaisselle de bord, numérisation des manuels destinés aux pilotes, Air France ne recule devant rien ! Même pas d'avoir recours au passager et à sa bonne conscience. Chacun est ainsi invité à soutenir, sous forme de don à une association cocréée par Air France, des projets de compensation carbone que l'entreprise pourra inscrire à son bilan Climat, avec l'aide des contributeurs français.

La compensation carbone comme envisagée et déjà établie par de nombreuses multinationales est une véritable impasse du point de vue du climat, de l'environnement et des droits humains.



Compenser n'est pas réduire : la solution de la compensation (naturelle ou technologique) du carbone sert à ne pas modifier d'une ligne, ou de manière complètement anecdotique, les émissions de GES. Face à des émissions aux effets certains, la compensation offre une politique de neutralisation aux effets, eux, tout à fait incertains ! La neutralité poursuivie ne tient lieu que de paravent pratique pour assurer le *statu quo* de l'action climatique.



Carbone vs droits humains et souveraineté alimentaire : ce sont des dizaines de millions d'hectares qui seraient nécessaires pour assouvir l'appétit féroce de la compensation pour séquestrer le carbone. Cette ruée vers les terres risque irrémédiablement d'amener à une financiarisation accrue de la nature. Avec, pour conséquence, une mise sous cloche de larges pans de territoire au détriment des populations locales, de leurs modes de vie et de leur souveraineté alimentaire.

Nous sommes appelés à instaurer des mesures importantes et intégrées pour assurer que soient considérées de pair justice climatique et justice sociale.

Ni la mise sous coupe réglée de la nature au service d'une croissance destructrice et porteuse de dangers pour l'humanité, ni la financiarisation de la nature pour pouvoir dessiner de nouvelles perspectives de profits pour quelques-uns au détriment des populations ne sont la solution.

Seule une approche systémique, menant de concert la réduction réelle des émissions et la défense des droits humains et de la biodiversité, permettra de garantir la justice climatique.



01.

**NEUTRALITÉ
& COMPENSATION
CARBONE
ALIBIS POUR
NE PAS AGIR.**

CRISE CLIMATIQUE : DE L'URGENCE À AGIR

La crise climatique est bien présente, cela ne fait aucun doute. L'été 2021 seul a été un cocktail des conséquences qu'elle génère : canicule en Europe et au Maghreb, feux ravageant des centaines de milliers d'hectares en Grèce ou en Bolivie, pluies diluviennes provoquant des inondations sans précédent en Allemagne et en Belgique.

Au-delà de ces événements climatiques extrêmes et souvent qualifiés d'exceptionnels, même si leur fréquence et leur intensité ne cessent de s'accroître, les records de température sont tristement battus, année après année. Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la décennie 2011-2020 a été la plus chaude jamais observée, avec des records partout dans le monde pour l'année 2020¹. À l'échelle mondiale, la température moyenne en 2020 était d'environ 14,9°C, soit 1,2°C de plus que le niveau préindustriel (1850-1900). Et l'année 2021 ne fait pas exception puisque l'on parle déjà de l'été le plus chaud jamais connu en Europe. On constate également de plus en plus distinctement les impacts de la crise climatique à moyen terme. Ainsi, les épisodes de sécheresse subis dans le sud de Madagascar ces dernières années sont un des facteurs clés de la crise alimentaire majeure que connaît l'île².

Les activités humaines sont responsables de ces dérèglements climatiques, cela aussi ne fait aucun doute comme le souligne avec force le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dans son dernier rapport publié en août 2021³. Le premier volet du sixième rapport d'évaluation pointe du doigt l'intensification et l'ampleur des catastrophes climatiques associées à un rythme de réchauffement sans précédent depuis 2 000 ans. Avec le risque que certains seuils soient dépassés entraînant un emballement du système et des conséquences irrémédiables. En cause, des émissions de gaz à effet de serre qui ne cessent d'augmenter.

Ainsi « sans réduire fortement, rapidement et durablement nos émissions, la limitation du réchauffement à 1,5°C sera hors de notre portée »⁴ interpelle Valérie Masson Delmotte, coprésidente du GIEC.

Tout le monde est donc appelé à agir, sans tarder, pour tenter d'inverser la tendance. Les États tout d'abord, avec la multiplication de plans ou de politiques climat, et autres annonces qui se succèdent au gré des événements internationaux – comme ce fut le cas lors du sommet Biden en avril 2021. Mais aussi les entreprises, dont certaines émettent parfois plus que certains États !

Les efforts doivent se concentrer sur des secteurs particulièrement émetteurs pour lesquels l'enclenchement d'une réelle et profonde transition est incontournable. En haut de la liste, l'énergie, l'agriculture et le transport qui représentent respectivement 35 %, 24 % et 14 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)⁵. Soit deux tiers des émissions globales.

**SELON
L'ORGANISATION
MÉTÉOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM),
LA DÉCENNIE
2011-2020 A ÉTÉ
LA PLUS CHAUDE
JAMAIS OBSERVÉE,
AVEC DES RECORDS
PARTOUT DANS LE
MONDE POUR
L'ANNÉE 2020.**

NEUTRALITÉ CARBONE : NE SOYONS PAS DUPES !

Fil rouge de l'ensemble des annonces, la neutralité carbone semble être devenue le graal de l'action climatique et la compensation carbone son pilier central.

La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone⁶. Atteindre des émissions nettes passe ainsi par deux leviers : d'une part, réduire une partie des émissions à la source et d'autre part compenser les autres par la séquestration du carbone. Mais, comme aucune répartition claire entre les deux n'a été définie⁷,

les entreprises, quel que soit leur secteur (banques, agro-alimentaire, énergies fossiles...) se sont emparées du concept de neutralité, en misant essentiellement sur la compensation carbone.

La neutralité infuse également nombre de plans et de politiques climat dans le monde, de l'Union européenne en passant par les États-Unis, la Chine ou le Brésil.

Cette course folle pour atteindre la neutralité carbone conduit les principaux émetteurs à ériger la « compensation

carbone » comme une solution valide au lieu de s'attaquer de manière radicale à la source des émissions et donc à la réduction de ces dernières. La compensation repose sur le financement de projets censés favoriser la séquestration du carbone en échange desquels sont obtenus des crédits carbone qui sont intégrés au bilan climat d'une entreprise.

Alors qu'elles sont pointées du doigt par un grand nombre de scientifiques, ces initiatives vont se multiplier, au risque de mettre en péril la transition écologique, de retarder toute action réelle face à la crise climatique, et de ne donner à voir la forêt et les terres que sous le seul prisme du carbone.

Une telle vision porte en elle de multiples dérives, tant pour le climat, la biodiversité que pour le respect des droits humains.

Les limites de la compensation carbone sont tout d'abord scientifiques. Une tonne de gaz à effet de serre émise n'équivaut pas à une tonne de carbone « compensée ». Si l'on prend l'exemple de la plantation d'arbres, alors que les émissions de CO₂ d'une entreprise ont un effet immédiat sur le climat et persiste dans l'atmosphère pendant des centaines d'années, la capacité des arbres nouvellement plantés à absorber du CO₂ est décalée dans le temps (à mesure que l'arbre grandit). Elle est par ailleurs non permanente puisque le CO₂ séquestré peut facilement être libéré (feux de forêt, coupage d'arbres, labour, catastrophes naturelles...).

En outre, la méthode pour mesurer le carbone séquestré est également très complexe et rend son rôle pour le climat bien incertain. De plus, les puits de carbone naturels voient leur potentiel de séquestration décroître avec les dérèglements climatiques. Ainsi, les puits forestiers africains ou amazoniens pourraient devenir sources, au lieu de puits, de carbone d'ici à

LES PLUS GRANDS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE



l'énergie
35%



l'agriculture
24%



le transport
14%

des émissions de gaz à effet de serre.

SOIT 2/3 DES ÉMISSIONS GLOBALES.

Source : IPCC 2014 - Working Group III contribution to the IPCC's Fifth Assessment Report (AR5)

2035. Le GIEC⁸ souligne qu'il y a un enjeu fort autour de la protection et la restauration des écosystèmes et que seule une petite partie de nos efforts peut reposer sur les terres qui n'ont pas vocation à compenser nos niveaux actuels d'émissions.

Enfin, ces pratiques, sans apporter de réponse structurelle à la crise climatique, comportent également des risques pour la souveraineté alimentaire des populations. Le développement à grande échelle de la compensation carbone à travers le secteur des terres pourrait engendrer une financiarisation accrue des sols et accélérer des phénomènes d'accaparements et de privatisation au détriment des populations locales.

COMPENSATION CARBONE : UN GREENWASHING QUI RAPPORTE !

Neutralité et compensation carbone offrent aux entreprises qui les placent au cœur de leur plan climat plusieurs avantages.

En premier lieu celui de laisser croire à une prise de conscience de leur part et la mise en œuvre d'actions pour atténuer les impacts générés. Dans les faits, c'est un leurre puisque la compensation ne permet pas de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre. La solution ne réside pas

dans la dissimulation de ses émissions en plantant des arbres pour tenter de séquestrer du carbone à l'autre bout de la planète ou en injectant du carbone dans les sous-couches de la planète Terre, par le biais de technologies balbutiantes et dont l'efficacité est en débat. Surtout, cela détourne l'attention de la transformation nécessaire et urgente des systèmes productifs actuels – prédateurs pour le climat – la biodiversité et les populations.

Autre bénéficiaire, de la compensation pour les entreprises, celui de verdir largement leur communication, en particulier auprès des citoyens de plus en plus sensibles aux questions environnementales et climatiques et de les déculpabiliser. Ainsi fleurissent les promesses de produits dits « neutres » ou encore les propositions faites aux consommateurs de « compenser » leur impact lors de l'acte d'achat. En utilisant des terminologies ou concepts souvent mal appréhendés, ces éléments de communication donnent alors l'illusion d'une absence d'incidence négative et, pire, que c'est bon pour le climat !

Enfin, la compensation carbone se présente aujourd'hui, pour de plus en plus d'acteurs privés et financiers, comme une véritable opportunité économique. Preuve en est la *task force* sur les marchés carbone volontaires, à laquelle participent un grand nombre d'entreprises à fort impact climat parmi lesquelles Nestlé, Total, Shell, Easyjet, Eni ou encore Unilever.

Cette initiative doit permettre de favoriser l'échange de crédits carbone, notamment issus de projets de compensation. Argument central mis en avant lors de son lancement en 2020 : la taille du marché est amenée à se développer dans

les prochaines années. Le cabinet McKinsey a ainsi estimé que la demande globale annuelle de crédits carbone atteindrait 1,5 à 2 gigatonnes de CO₂ d'ici à 2030 et de 7 à 13 gigatonnes d'ici à 2050. Soit une multiplication par 15 d'ici à 2030 et par 100 d'ici à 2050. En fonction des différents scénarios de prix, la taille de ce marché de la compensation volontaire pourrait atteindre en 2030 entre 5 et 50 milliards de dollars⁹.

En effet, les besoins en crédits carbone de ces grandes entreprises souhaitant avoir recours à la compensation sont exorbitants. À elles seules, trois de ces entreprises (Shell, Eni, Nestlé) auraient besoin de 20 millions d'hectares de terre par an pour leurs besoins cumulés de compensation, soit, chaque année l'équivalent de pratiquement toutes les terres forestières de Malaisie¹⁰ !

Plus récemment, ce sont quatre banques – anglaise, canadienne, australienne et brésilienne – qui ont lancé la plateforme Projet Carbone¹¹ destinée à favoriser et fluidifier les échanges de crédits carbone. De nouvelles annonces d'initiatives promouvant la compensation et marchés carbone devraient se multiplier dans les prochains mois.

LE DÉBUT DE LA FIN ?

Pour autant, l'approche fondée sur la neutralité carbone, en particulier des entreprises, est de plus en plus remise en question.

En France, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) souligne, dans un avis rendu public début 2021¹², que la neutralité carbone n'est valable qu'au niveau global et dans une coordination politique des États qui doivent collectivement permettre l'atteinte de cet objectif. Par contre, elle n'a pas de sens à une autre échelle (territoire infranational, organisations – entreprises, associations, collectivités, etc. –, produit ou service, etc.). Cela remet clairement en question les objectifs de neutralité carbone que promeuvent des entreprises, et en particulier les multinationales les plus émettrices. D'après l'Ademe, chercher « à appliquer une neutralité carbone arithmétique à une autre échelle engendre en effet des biais méthodologiques et éthiques peu acceptables », et la réduction des émissions à la source doit demeurer la priorité.

Tout comme l'Ademe, le Programme des Nations unies pour l'environnement rappelle que la priorité doit rester la réduction

réelle des émissions : « Si nous voulons réellement éviter des changements planétaires catastrophiques, nous devons réduire les émissions de 45 % d'ici à 2030. Les arbres plantés aujourd'hui

NEUTRALITÉ CARBONE

EN THÉORIE

COMPENSATION CARBONE

+

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

=

NEUTRALITÉ CARBONE

EN PRATIQUE



ne peuvent pas pousser suffisamment vite pour atteindre cet objectif. Et les projets de compensation de carbone ne pourront jamais freiner la croissance des émissions, tout en réduisant les émissions globales, si des centrales à charbon continuent à être construites, si des voitures à essence continuent à être achetées et si la population mondiale croissante continue à consommer comme elle le fait aujourd'hui. »¹³

Le risque principal d'une neutralité carbone reposant essentiellement sur des actions de compensation est qu'elle détourne l'attention de la nécessaire transformation en profondeur de nos modes de production et de consommation et favorise ainsi l'immobilisme¹⁴.

Or, face à l'urgence climatique, il n'est plus permis de maintenir l'inaction sous couvert de solutions magiques donnant bonne conscience.

L'entreprise Shell en a récemment fait les frais aux Pays-Bas. Leader du secteur pétrolier, l'entreprise s'est donné pour objectif d'atteindre la neutralité carbone tout en continuant à investir massivement dans les énergies fossiles ! Pour arriver à zéro émission nette d'ici à 2050, Shell souhaite ainsi compenser 120 millions de tonnes CO₂ de ses activités avec la plantation de forêts. Cela représente 12 millions d'hectares d'ici à 2030, soit trois fois la taille des Pays-Bas¹⁵.

Des organisations de la société civile ont assigné en justice l'entreprise, et la décision rendue en mai 2021¹⁶ est claire. La politique climat de Shell n'est pas en accord avec les objectifs fixés par l'accord de Paris et l'Union européenne, et l'entreprise doit prendre des mesures pour assurer une réduction réelle de ses émissions de 45 % d'ici à 2030.

Autre élément pointé du doigt en septembre 2021, cette fois par l'autorité néerlandaise de régulation des publicités, la campagne « Conduite neutre en CO₂ » initiée par l'entreprise en Angleterre et aux Pays-Bas¹⁷. Elle proposait dans ce cadre aux conducteurs de payer un supplément leur permettant de contribuer à un programme de compensation carbone. Shell a donc été contrainte de mettre un terme à cette offre.

Il ne faut pas être dupe : la compensation carbone donne l'illusion que les choses iront mieux sans rien changer de nos pratiques. Or, seule la réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter le réchauffement climatique et d'assurer un avenir moins sombre à l'humanité et aux générations futures. La mise en œuvre de politiques volontaristes et le changement de nos modèles de production et de consommation en sont les conditions indispensables et urgentes.



02.
TOTAL
ENERGIES :
LES ARBRES
QUI CACHENT
LA FORÊT DU
BUSINESS
AS USUAL.



TotalEnergies proclame une neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, tout en poursuivant des activités fortement émettrices, l'entreprise s'engage à développer de manière accélérée des projets de compensation.

UN OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE QUI MANQUE DE CLARTÉ ET D'AMBICTION

DES AMBITIONS LIMITÉES SANS IMPACT RÉEL

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050¹⁸, TotalEnergies se donne un objectif de neutralité sur les émissions de GES de ses installations (scope 1 et 2¹⁹). Ces émissions représentent 10 % à 15 % des émissions totales du groupe. Alors que TotalEnergies prévoit une augmentation de près de 50 % de sa production de pétrole et de gaz entre 2015 et 2025²⁰, sur la même période elle s'accorde un objectif intermédiaire de diminution des émissions de ses installations de pétrole et de gaz de 46 Mt CO₂ en 2015 à 40 Mt CO₂ d'ici à 2025, soit une réduction de 15 %.

Cet objectif sera atteint par une amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations de 1 % par an, par l'élimination du brûlage de routine²¹, par l'électrification de ses processus et par la réduction des émissions de méthane. En outre, pour 2030, elle affiche un objectif de réduction des émissions nettes de ses opérations de pétrole et de gaz sur les scopes 1 et 2 d'au moins 40 % par rapport à 2015.

Cependant, la majeure partie des émissions de TotalEnergies se situe au niveau du scope 3 (85 % à 90 %²²), c'est-à-dire de toutes les émissions indirectes liées aux produits utilisés par ses clients.

Mais s'agit-il réellement de « diminution » des émissions ? Rien n'est moins sûr. L'entreprise précise que « *le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative, et les zones humides* »²³. Ce qui rend ainsi impossible le calcul de la valeur absolue des réductions réelles d'émissions de TotalEnergies.

De même, sur le plan énergétique, TotalEnergies exprime sa volonté de décarboner son mix²⁴ en développant des énergies renouvelables. Mais TotalEnergies cite le gaz naturel, en le présentant comme deux fois moins émissif en CO₂ que le charbon. Pourtant, le gaz est une énergie fossile très polluante et contributrice au réchauffement de la planète²⁵. TotalEnergies souhaite également incorporer davantage de biogaz et d'hydrogène dans son mix énergétique et développer les agrocarburants. Or, là encore, l'hydrogène est produit majoritairement à partir de combustibles fossiles²⁶. Les agrocarburants quant à eux impliquent d'augmenter des monocultures intensives, à vocation exportatrice, qui concurrencent les agricultures familiales et paysannes et les cultures alimentaires. Leur production est réalisée au prix d'accaparements de terres et des ressources²⁷, tout en accentuant la dégradation de ressources naturelles. Selon l'ONG Transport & Environnement, l'accroissement de la

Scopes

Les émissions de GES d'une entreprise peuvent être divisées en trois catégories, dites « scopes » selon la typologie du GHG Protocol²⁸ :

- 1. Scope 1 : toutes les émissions directes provenant des activités de l'entreprise.**
- 2. Scope 2 : toutes les émissions indirectes associées à l'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).**
- 3. Scope 3 : toutes les émissions indirectes qui ont lieu en amont ou en aval de la chaîne de valeur.**

demande d'agrocarburants a conduit à une utilisation accrue de terres agricoles et à la recherche de nouvelles zones pour répondre à cette demande. Ce phénomène a abouti à la déforestation d'écosystèmes riches et à la libération de quantités importantes de GES dans l'atmosphère²⁹. Dans quelques cas, les émissions de GES associées aux changements indirects d'affectation des sols sont tellement élevées que certains agrocarburants peuvent émettre plus de GES que les énergies fossiles qu'ils remplacent³⁰.

Par ailleurs, malgré le discours de TotalEnergies sur la priorité qu'elle donne à sa transition énergétique, les produits pétroliers représenteront tout de même une partie importante (35 %) des produits du groupe en 2030³¹.

LE RECOURS À DES PRATIQUES CONTRASTÉES ET CONTESTÉES

L'entreprise ne fournit pas d'autres informations sur des actions supplémentaires qu'elle entend mettre en œuvre pour réduire réellement ses émissions. De fait, il semble que la compensation soit un levier déterminant de sa politique pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Ainsi, « *pour toutes ses émissions résiduelles*³² », TotalEnergies indique qu'elle investira dans deux catégories de puits de carbone : les puits naturels (tels que les forêts, les zones humides et « l'agriculture régénérative ») et le captage et stockage du CO₂ (CCS).

Concernant le CCS, TotalEnergies le décrit comme un processus qui capte et stocke le CO₂ sous terre « *de manière permanente et sûre* »³³. L'entreprise compte le développer à grande échelle afin qu'il devienne « *une filière industrielle* »³⁴.

Des questions se posent pourtant sur la faisabilité, l'efficacité et le coût économique accru de ces technologies³⁵. TotalEnergies investira également dans le développement des « technologies d'émissions négatives » telles que la Direct Air Capture, une technologie qui utilise des réactions chimiques pour capter le CO₂ de l'atmosphère³⁶. Cette dernière a été critiquée comme une distraction coûteuse et énergivore aux impacts « négligeables » pour le climat³⁷.

Afin de soutenir le développement de puits de carbone, TotalEnergies a créé en 2019 une unité nommée « Nature Based Solutions » (NBS) (« solutions fondées sur la nature ») dotée d'un budget de 100 millions de dollars US par an et s'est fixé un objectif de capacité de stockage d'au moins 5 Mt CO₂ par an d'ici à 2030³⁸. L'unité NBS doit investir dans des projets d'« agroforesterie » en Afrique, en Amérique du Sud ou en Australie³⁹. D'après TotalEnergies « [On] part du principe qu'on ne peut développer des puits naturels de carbone pérennes que si cela s'accompagne d'une chaîne de valeur locale pérenne, que cette dernière soit agricole ou forestière. Cette démarche permet d'intégrer pleinement les enjeux territoriaux liés à la gestion des puits de carbone. »⁴⁰ Cette démarche pose la question de la pérennité des projets de compensation carbone de TotalEnergies et sur le respect des droits des communautés locales qui sont impactées par ces projets.

Selon la coalition d'investisseurs Climate Action 100+,⁴¹ la politique climatique de TotalEnergies ne serait pas compatible avec l'accord de Paris⁴². En effet, l'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, pourtant cet objectif est en décalage avec le besoin d'adopter des mesures immédiates pour contenir le réchauffement de la planète à 1,5°C⁴³. Sa stratégie se concentre majoritairement sur la compensation carbone au lieu de mettre en place des réductions ambitieuses de ses émissions.

En 2021, OFI Asset Management⁴⁴, un gestionnaire d'actifs et actionnaires de TotalEnergies, a souligné les insuffisances de la stratégie climatique de Total. Il a notamment l'absence d'objectifs climatiques chiffrés avec des étapes précises⁴⁵, et l'absence d'informations concises quant au recours aux technologies de captage et stockage de CO₂ et aux moyens qui y seront alloués. OFI Asset Management a également demandé l'arrêt de l'exploration et de l'exploitation de toute nouvelle réserve d'hydrocarbures, en cohérence avec la déclaration de l'Agence internationale de l'énergie. Selon cette dernière, tout nouveau projet d'exploration pétrolier ou gazier est incompatible avec les objectifs de l'accord de Paris pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C⁴⁶.

TOTALENERGIES AFFICHE AINSI UNE NEUTRALITÉ CARBONE DE FAÇADE : ELLE SEMBLE TOUJOURS DÉTERMINÉE À INVESTIR MAJORITAIREMENT DANS LES ÉNERGIES FOSSILES TOUT EN S'ACHETANT UNE NEUTRALITÉ EN AYANT MASSIVEMENT RECOURS À LA COMPENSATION CARBONE.

DES AMBITIONS SURVALORISÉES POUR SON IMAGE

Pour le reste du monde, l'entreprise dit pouvoir s'engager « d'ores et déjà à ce que les émissions scope 3 au niveau mondial baissent en valeur absolue d'ici à 2030 »⁴⁷. Cependant, elle ne fournit pas d'informations supplémentaires concernant les mesures qu'elle a prévues pour atteindre cet objectif. L'entreprise parle d'une « ambition mondiale » de réduction de l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients.⁴⁸ Mais réduire l'intensité carbone ne signifie pas réduire les émissions, bien au contraire ! L'intensité carbone correspond à la quantité de CO₂ qui est nécessaire pour la production du pétrole, ce qui ne veut pas dire pas une réduction absolue des émissions de GES, surtout si la production augmente⁴⁹ (voir encadré).

Autre illustration de la survalorisation de son engagement : TotalEnergies met également en avant l'importance du respect de la biodiversité et s'engage à ne pas effectuer d'activités

d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco⁵⁰. Or, cette conduite n'est pas volontaire, mais bien imposée par les normes internationales.

TotalEnergies affiche ainsi une neutralité carbone de façade : elle semble toujours déterminée à investir majoritairement dans les énergies fossiles tout en s'achetant une neutralité en ayant massivement recours à la compensation carbone.

Intensité carbone

L'intensité carbone correspond à la quantité de CO₂ qui est émise par l'unité d'une autre variable, par exemple le PIB, la production d'une entreprise⁵¹, la consommation énergétique ou le transport.⁵² La baisse de l'intensité carbone d'un produit ou service n'est pas synonyme de la réduction des émissions de GES. Dans le cas des entreprises qui affichent un objectif de réduction de l'intensité carbone, cela ne signifie pas une baisse des émissions carbone, notamment si la production augmente.



Mozambique

TOTALENERGIES POURSUIT SON EXPANSION : PROJET GNL AU MOZAMBIQUE

TotalEnergies présente le développement du gaz naturel comme un levier important de sa transition énergétique⁵³. L'entreprise fait le choix d'investir dans le gaz naturel liquéfié (GNL) un marché en forte croissance au sein duquel TotalEnergies occupe la deuxième place dans le monde⁵⁴. Pourtant, cette stratégie se traduit par la mise en œuvre de projets polluants, car le gaz est une énergie fossile portant atteinte aux droits humains et aux écosystèmes, comme l'illustre le projet de GNL au Mozambique. En outre, les projets de GNL ont un impact climatique substantiel, puisque la liquéfaction du gaz est extrêmement énergivore avec un impact environnemental encore plus élevé que celui lié au forage du gaz naturel⁵⁵.

À la suite de la découverte d'immenses réserves de gaz naturel au Mozambique⁵⁶, plusieurs multinationales, y compris des compagnies pétrolières telles que TotalEnergies, ENI et Exxon, se sont intéressées aux gisements gaziers. TotalEnergies a obtenu les droits de la concession Offshore Area 1⁵⁷ et a lancé par le biais de sa filiale au Mozambique⁵⁸ un projet de GNL. Le projet, qui est estimé à environ 20 milliards de dollars US,⁵⁹ serait l'investissement privé le plus important en Afrique⁶⁰.

Bien évidemment, TotalEnergies présente le projet GNL comme une occasion de créer des opportunités pour la population et l'économie locales⁶¹. Pourtant, ce discours est très loin de la réalité. Selon l'organisation mozambicaine Justiça Ambiental (JA !) partenaire du CCFD-Terre Solidaire, depuis la découverte du gaz naturel au Mozambique, les projets de GNL des compagnies pétrolières – dont TotalEnergies – ont provoqué des déplacements de populations et l'accaparement de leurs terres⁶². Plus de 550 familles à Cabo Delgado ont perdu l'accès à leurs terres et à la mer pour laisser la place aux projets gaziers⁶³. Des journalistes, qui ont essayé de témoigner sur les impacts des projets gaziers, ont été intimidés par des forces gouvernementales⁶⁴. Les promesses des compagnies pétrolières sur la création de nouveaux emplois pour les populations locales n'ont pas été tenues, et les familles déplacées, qui ont perdu leurs moyens de subsistance, sont aujourd'hui en grande difficulté économique⁶⁵.


Depuis 2017 les violences se multiplient à Cabo Delgado en

raison de tensions politiques, sociales et religieuses qui ont été exacerbées par l'accroissement des inégalités et les violations des droits humains liés notamment aux projets gaziers⁶⁶. Ces violences ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile⁶⁷. Dans cette conjoncture, le gouvernement mozambicain a choisi la voie de la militarisation pour préserver ses installations gazières au détriment des populations locales qui ont vu leurs droits bafoués. Pendant ce temps-là, le gouvernement français a accéléré sa coopération militaire avec le gouvernement mozambicain⁶⁸ pour protéger, entre autres, les installations gazières du pays⁶⁹. Dans ce contexte fragile, en avril 2021, TotalEnergies a déclaré un cas de force majeure l'amenant à arrêter le projet temporairement, et en retirant ainsi tout le personnel travaillant sur le projet de GNL.

Le bilan de l'implication de TotalEnergies dans le projet gazier au Mozambique est donc très négatif pour les droits

humains, selon nos partenaires de JA ! : « Les communautés paysannes ont perdu leurs terres, les pêcheurs ont perdu leur accès à la mer, les violations des droits de l'homme se multiplient à Cabo Delgado. Les émissions de gaz à effet de serre vont augmenter au Mozambique si les grandes entreprises continuent d'explorer et d'exploiter les réserves de gaz. Afin de compenser leur pollution, de fausses forêts seront plantées, les terres seront confisquées, l'eau deviendra un problème et tout notre écosystème sera détruit. »⁷⁰

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DU GAZ NATUREL AU MOZAMBIQUE, LES PROJETS DE GNL DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES – DONT TOTALENERGIES – ONT PROVOQUÉ DES DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS ET L'ACCAPAREMENT DE LEURS TERRES.



« AFIN DE
COMPENSER
LEUR POLLUTION,
DE FAUSSES
FORÊTS SERONT
PLANTÉES, LES
TERRÉS SERONT
CONFISQUÉES,
L'EAU DEVIENDRA
UN PROBLÈME ET
TOUT NOTRE
ÉCOSYSTÈME SERA
DÉTRUIT.

JUSTICA AMBIENTAL (JA!),
PARTENAIRE DU CCFD-TERRA
SOLIDAIRE (MOZAMBIQUE)



République
du Congo

PROJET DE COMPENSATION : PLANTATION D'UNE FORÊT D'ACACIAS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

En parallèle du maintien de ses activités d'exploration et d'extraction, TotalEnergies mise donc sur la compensation carbone pour atteindre ses objectifs de neutralité. Parmi les derniers projets annoncés afin d'assurer le développement de puits de carbone, la plantation d'une nouvelle forêt d'acacias de 40 000 hectares sur les plateaux Batéké en République du Congo⁷¹ par TotalEnergies et l'entreprise Forêt Ressources Management⁷². Selon TotalEnergies, cette forêt aurait une capacité de séquestration de plus de 10 millions de tonnes de CO₂ sur 20 ans⁷³. L'entreprise ajoute que « *la plantation d'acacias (...) sur des plateaux sableux exposés à des feux de brousse récurrents va créer un environnement forestier qui permettra, à terme, d'accroître la biodiversité des écosystèmes. Ces activités, créatrices d'emplois, impacteront positivement plusieurs milliers de personnes* ».⁷⁴

Toutefois, les plateaux Batéké sont un écosystème riche et complexe, que la plantation d'acacias risque de détériorer. Selon Brice Mackosso, coordinateur adjoint de la plateforme Publiez Ce Que Vous Payez Congo, « *la zone du projet est une savane dense avec des forêts galeries. La particularité des plateaux Batéké, c'est la présence des peuples autochtones appelés les Batouas très nomades, dont l'habitat naturel sera impacté avec la destruction des galeries de forêts. La faune sauvage – dont certaines espèces de gorilles – perdra également à coup sûr son habitat. Il est important de s'interroger si ces risques ont été pris en compte dans la définition du projet* ».

TotalEnergies se limite à indiquer que les plateaux Batéké ne constituent pas une zone habitée, et ne donne aucune information supplémentaire sur les populations riveraines qui seront affectées par la plantation de la forêt. Pourtant, une cartographie⁷⁵ de cette région confirme les informations fournies par Brice Mackosso en signalant la présence possible des Pygmées autochtones et suggère qu'une grande partie de ces terres serait utilisée pour la cueillette, la chasse et éventuellement l'agriculture de subsistance par les populations locales⁷⁶.

Concernant l'implication des populations locales dans la mise en place de ce projet, TotalEnergies souligne que la signature d'un bail de 60 ans⁷⁷ avec le gouvernement congolais a été réalisée « *selon les procédures en vigueur, qui ont*

LA SÉCURITÉ FONCIÈRE DES RURAUX EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE, CAR LES PROJETS DE COMPENSATION CARBONE PEUVENT METTRE EN DANGER LES DROITS ET LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE DES POPULATIONS LOCALES.

notamment inclus en amont une consultation des populations riveraines (la zone est vide d'habitation) pour les informer du projet et de ses impacts »⁷⁸. Néanmoins, d'après Brice Mackosso « *à ce stade aucune preuve de consultation des communautés riveraines n'existe pour le projet. Publiez Ce Que Vous Payez Congo, plateforme de la société civile engagée dans le suivi de l'exploitation des ressources naturelles, n'a aucune connaissance d'une consultation de la société civile congolaise sur ce projet. La Répu-*

blique du Congo et le groupe TotalEnergies participent à la mise en œuvre de l'ITIE⁷⁹ et soutiennent respectivement la transparence et le débat public sur les ressources naturelles. Il est regrettable que ce projet n'ait pas fait l'objet d'un débat public sur son opportunité ».

Par ailleurs, alors que TotalEnergies affirme que ce projet « *favorisera la régénération naturelle d'essences locales et alimentera Brazzaville et Kinshasa en sciages et contreplaqués* », il apparaît que l'entreprise envisage en réalité une plantation industrielle d'essences à croissance rapide⁸⁰ non natives⁸¹, qui risque de porter atteinte à l'écosystème et à la biodiversité⁸².

Concernant le choix des acacias pour séquestrer du carbone, selon Alain Karsenty, chercheur au CIRAD⁸³, les arbres en monoculture tels que les acacias présentent un faible potentiel de séquestration de carbone comparé à celui de forêts naturelles. Le GIEC⁸⁴ a également mis en garde contre les

monocultures qui consomment de grandes quantités d'eau et peuvent jouer un rôle négatif dans le dérèglement des écosystèmes⁸⁵.

Sur les stratégies de neutralité carbone des multinationales, Alain Karsenty ajoute : « *Les grandes sociétés privées espèrent trouver dans les opérations de plantations d'arbres à grande échelle un moyen d'atteindre une improbable neutralité carbone, laquelle n'a de sens qu'au niveau planétaire. Pour que ces démarches soient utiles, elles doivent intégrer les problèmes de la sécurité foncière des ruraux, facteur clé du reboisement, et de leur accès à la terre.* »⁸⁶ En effet, la sécurité foncière des ruraux est particulièrement importante, car les projets de compensation carbone peuvent mettre en danger les droits et la souveraineté alimentaire des populations locales, qui perdent l'accès à leurs terres. Il a été estimé que TotalEnergies aurait besoin d'environ 2 600 000 hectares en 2050 pour satisfaire ses besoins de compensation carbone. Pour Alain

Karsenty, les opérations de reboisement telles que la plantation de forêts ne peuvent pas être efficaces quand elles ne respectent pas les droits fonciers des populations locales et quand elles sont fondées sur les plantations en monoculture avec des essences à croissance rapide (telles que les acacias)⁸⁷. Ces éléments questionnent le projet de TotalEnergies en République du Congo, et plus largement sa stratégie de développement de puits de carbone tant en matière d'efficacité pour lutter contre les dérèglements climatiques, qu'en matière de respect de droits humains.

« *Il est évidemment à craindre que les projets de compensation carbone ne profitent une fois de plus qu'aux multinationales qui vont se lancer dans ce type de projet avec pour seule ambition la captation des financements internationaux. La fiscalité qui va régir ce projet n'est pas du tout connue, et l'on pourrait bien s'interroger sur les gains de la République du Congo avec la cession des terres à TotalEnergies* », conclut Brice Mackosso.



Norvège

CAPTAGE ET STOCKAGE DU CARBONE : PROJET NORTHERN LIGHTS

Pour TotalEnergies, le captage et stockage du carbone, le CSC (en anglais CCS) est « *l'un des leviers indispensables pour contenir le réchauffement climatique sous la barre de 2° à l'horizon 2100* »⁸⁸. L'entreprise consacrera ainsi 100 millions de dollars US par an⁸⁹ de son budget de recherche et développement (R&D) au développement de ce type de projets pour « *décarboner des industries qui, bien qu'engagées dans une démarche environnementale, continueront à émettre du CO₂* »⁹⁰.

Le projet Northern Lights, lancé en 2017 par la compagnie pétrolière norvégienne Equinor, en partenariat avec TotalEnergies et Shell (Pays-Bas), est le premier projet à grande échelle qui vise à capter, transporter par voie maritime et stocker « de manière permanente »⁹¹ des émissions de CO₂ de sites industriels (tels que la sidérurgie et les cimenteries).

Le processus de captage et stockage du CO₂ décrit par TotalEnergies semble extrêmement complexe : « *transporté par bateau sous forme liquide, jusqu'à un site de stockage temporaire à terre, le CO₂ sera exporté par un pipeline sous-marin d'une centaine de kilomètres jusqu'à son site d'injection dans un aquifère salin profond du plateau continental norvégien* »⁹². Le CO₂ sera stocké

dans une couche géologique qui se trouve à 2 800 mètres sous le fond de la mer⁹³.

CES TECHNOLOGIES PERMETTENT À DES ACTEURS QUI CONTRIBUENT FORTEMENT AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES DE CONTINUER À POLLUER SI, EN PARALLÈLE, ILS ARRIVENT À ASPIRER DU CO₂ ET À LE STOCKER DANS LE SOL OU LES OCÉANS.

Concernant la capacité de stockage du CO₂, la première phase du projet, qui devrait commencer en 2024 par deux sites industriels norvégiens, compte en stocker près de 40 millions de tonnes en 25 ans, avec un rythme d'environ 1,5 Mt CO₂ par an⁹⁴. Il pourrait également recevoir du CO₂ d'autres sites industriels de Norvège et d'Europe devenant, ainsi, « *le premier site de stockage au monde à recevoir du CO₂ de sources industrielles de différents pays* ». TotalEnergies ajoute qu'elle a l'objectif « *de développer un modèle commercial viable et reproductible, en vue de mener d'autres projets d'envergure par le monde* »⁹⁵.

Les limites des technologies de CCS sont déjà documentées. Ces technologies permettent à des acteurs qui contribuent fortement aux dérèglements climatiques de continuer à polluer si, en parallèle, ils arrivent à aspirer du CO₂ et à le stocker dans le sol ou les océans. Parmi les critiques

formulées sur le CCS⁹⁶, tout d'abord le fait que cette méthode nécessite l'utilisation accrue de combustibles fossiles.⁹⁷

En outre, le CCS comporte des risques environnementaux significatifs tels que l'échappement du CO₂ par des fuites avec des conséquences désastreuses pour la vie animale et végétale. Concernant les sites offshore, tels que le projet Northern Lights, le CCS peut augmenter l'acidification des océans et porter atteinte aux écosystèmes marins.⁹⁸ Il s'agit également d'une technologie extrêmement coûteuse, difficile à mettre en place dont l'efficacité réelle reste à prouver.

Le bilan de la politique de compensation carbone de TotalEnergies, quelle que soit la technique, n'est pas neutre. Les coûts associés à cette politique sont trop élevés (humains, environnementaux) et frappés pour certains d'incertitude sur leur pérennité et la mesure dans laquelle ils produiront des effets bénéfiques pour combattre les dérèglements climatiques.

Ces solutions masquent mal le fait que la compensation carbone pensée par TotalEnergies est une façon habile de satisfaire à l'exigence – réputationnelle – de lutter contre la crise climatique. Tout en maintenant une expansion d'activités climaticides.

LE BILAN DE LA POLITIQUE DE COMPENSATION CARBONE DE TOTALENERGIES, QUELLE QUE SOIT LA TECHNIQUE, N'EST PAS NEUTRE. LES COÛTS ASSOCIÉS À CETTE POLITIQUE SONT TROP ÉLEVÉS (HUMAINS, ENVIRONNEMENTAUX).



« LES COMMUNAUTÉS PAYSANNES ONT PERDU LEURS TERRES, LES PÊCHEURS ONT PERDU LEUR ACCÈS À LA MER, LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SE MULTIPLIENT...

JUSTIÇA AMBIENTAL (JA!),
PARTENAIRE DU CCFD-TERRE
SOLIDAIRE (MOZAMBIQUE)

03.
NESPRESSO :
UNE POLITIQUE
CLIMAT
QUI PREND
LA TASSE.





L'entreprise pratique une communication proactive sur la neutralité carbone de chacune de ses tasses de café, destinée à séduire des consommateurs de plus en plus sensibles à l'impact de leur consommation. Mais l'entreprise concentre en réalité une large partie de sa politique sur la compensation carbone et non sur la réduction réelle de ses émissions.

UN PLAN CLIMAT QUI REPOSE GRANDEMENT SUR LA COMPENSATION

Nespresso, une des marques du groupe Nestlé, est la première à avoir communiqué sur un produit « neutre en carbone », et s'est fixé un objectif de neutralité carbone en insistant sur le fait que chaque tasse de café en France est neutre en carbone depuis 2016 ; et elle s'est donné le même objectif à atteindre au niveau mondial d'ici à 2022. Mais à décrypter les engagements de l'entreprise, on se rend rapidement compte que l'heure n'est pas à la réduction des émissions mais, massivement, à leur compensation. Ainsi, d'ici à 2022, Nespresso espère réduire de 5 % ses émissions et recourir à la compensation carbone pour 95 % de ses dernières⁹⁹. La réduction de 5 % sera atteinte par l'utilisation des énergies renouvelables dans les boutiques Nespresso et l'utilisation du biogaz dans sa production¹⁰⁰. L'entreprise a également un objectif de réduction de 50 % de ses émissions de carbone d'ici à 2030, par rapport à son niveau de référence de 2018¹⁰¹.

D'après Nespresso France, chaque tasse de café est déjà neutre en carbone depuis 2016 grâce à la plantation de plus de 500 000 arbres par an¹⁰². Nespresso affirme également être neutre en carbone concernant ses opérations du scope 1 et 2 (bureaux, centres de production et boutiques), et en France elle a atteint depuis 2016 la neutralité carbone sur le scope 3, à savoir les émissions de sa chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie de son café¹⁰³. Maintenant, l'entreprise vise la neutralité carbone de son scope 3 au niveau mondial.

Concernant sa stratégie de compensation, Nespresso fait une distinction entre ce qu'elle appelle de l'« *insetting* » et de l'« *offsetting* ». L'*insetting* est défini comme la compensation carbone au sein de la chaîne de valeur de l'entreprise (dans les fermes des pays producteurs de café) avec son partenaire Pur Projet, et l'*offsetting* renvoie principalement à un mécanisme de compensation carbone qui a lieu à l'extérieur du périmètre de l'entreprise par le biais des projets de conservation et de restauration des forêts¹⁰⁴. Nespresso précise qu'elle développera 25 % d'*insetting* (qu'elle compte tripler d'ici à 2022 par rapport à 2014¹⁰⁵) et 70 % d'*offsetting*¹⁰⁶, donc 95 % de compensation carbone au total. Ainsi, il faut souligner que la majeure partie de l'effort de compensation de Nespresso se fera en dehors de sa propre chaîne de valeur. Il y a peu d'informations sur les projets que Nespresso prévoit de financer, ce qui ne manque pas de surprendre

**ON SE REND
RAPIDEMENT
COMPTE QUE
L'HEURE N'EST PAS
À LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
MAIS, MASSIVEMENT,
À LEUR
COMPENSATION.
AINSI, D'ICI À
2022, NESPRESSO
ESPÈRE RÉDUIRE DE
5 % SES ÉMISSIONS
ET RECOURIR À LA
COMPENSATION
CARBONE POUR
95 % DE SES
DERNIÈRES.**

vu la place prépondérante de l'*offsetting* dans la stratégie de neutralité carbone de l'entreprise.

La compensation carbone est également un levier important pour la société mère, Nestlé. Tout en anticipant une croissance de 68 % entre 2020 et 2030¹⁰⁷, l'entreprise annonce vouloir atteindre la neutralité carbone et, pour ce faire, misera sur un minimum de réductions et « pour le reste » – c'est-à-dire la majorité de ses émissions –, elle aura recours à la compensation carbone (*insetting* et *offsetting*).¹⁰⁸ Nestlé estime ainsi qu'elle doit compenser 13 millions de tonnes de CO₂ d'ici à 2030, ce qui représente une surface de 4,4 millions d'hectares pour une compensation carbone par le secteur des terres¹⁰⁹.

Par ailleurs, l'utilisation du biogaz, mise en avant par Nespresso comme une solution qui aidera l'entreprise à réduire ses émissions, ne fait pas consensus parmi les experts. Selon l'IATP¹¹⁰, le biogaz ne peut pas être considéré en tant qu'énergie renouvelable, car il est produit principalement par des exploitations animales à grande échelle qui sont polluantes : il ne brûle pas de manière propre et il libère du CO₂ et d'autres polluants lors de sa combustion¹¹¹.

Concernant Pur Projet, partenaire de Nespresso, une enquête¹¹² a démontré les impacts négatifs des projets de compensation carbone de cette entreprise pour les popula-

tions locales péruviennes. L'enquête, menée en 2014, a révélé que la concession de conservation Martin Sagrado au Pérou a été attribuée à une coopérative de cacao. Par la suite, Pur Projet a obtenu les droits liés au carbone de la concession pour une période de 80 ans¹¹³. La création de cette concession de conservation a donné lieu à des restrictions de son usage par les communautés locales, en mettant en péril leur souveraineté alimentaire, et a également fait

émerger à nouveau des conflits territoriaux¹¹⁴. En outre, les communautés locales « n'avaient pas été consultées ni suffisamment informées du processus de la concession de conservation ». Ces pratiques de compensation carbone sont fortement critiquées, car « planter un arbre n'est pas qu'un jeu, (...) mais un acte d'appropriation ou de revendication des terres »¹¹⁵.

PROGRAMME AAA, POUR UNE QUALITÉ DURABLE

Nespresso a lancé en 2003 le programme AAA pour une Qualité durable avec l'ONG Rainforest Alliance qui concerne actuellement plus de 100 000 producteurs de café dans 13 pays¹¹⁶. Son objectif est de « produire un café de haute qualité, tout en protégeant l'environnement, ce qui assure en même temps l'avenir des cultivateurs et le bien-être de leurs familles et communautés »¹¹⁷.

D'après Nespresso, le programme AAA présente plusieurs avantages pour les producteurs en les encourageant à adopter « de meilleures pratiques agricoles » et en leur donnant la possibilité d'obtenir une prime supplémentaire, une formation agricole, un financement et une assistance technique¹¹⁸. Par ailleurs, le programme AAA permet « la transition des petites exploitations agricoles vers des modèles d'agroforesterie plus résilients » avec, par exemple, la plantation de plus de 4,5 millions d'arbres en 5 ans (entre 2014-2019)¹¹⁹.

Mais de l'aveu même de la responsable de la communication corporate, ce qui a motivé à son origine l'instauration du programme AAA, c'est une « raison business »¹²⁰. Selon une étude réalisée sur la filière café, « le premier objectif de ce programme est d'assurer la qualité requise par Nespresso à des coûts acceptables grâce à l'amélioration des rendements »¹²¹. Ainsi, la première motivation de la mise en œuvre de ce programme était de garantir la durabilité de la qualité du café au consommateur et la durabilité de la filière économique. Cependant, sa vision de la durabilité économique pour les producteurs se concentre sur l'amélioration de leur rentabilité et de leurs revenus par la hausse de leurs rendements¹²². D'ailleurs, selon l'étude susmentionnée, « dans les faits, ces certifications sont généralement associées à des exploitations plus grandes, qui utilisent plus d'intrants et disposent de moyens d'accompagnement supérieurs à la moyenne »¹²³. Le terme

« durable » peut ainsi induire en erreur, la durabilité étant aujourd'hui souvent combinée aux dimensions environnementales. Factuellement, en ce qui concerne la dimension « durabilité environnementale » de ce programme, aucun engagement fort ou ambitieux ne ressort, l'entreprise mettant en avant le respect des normes internationales de travail (conventions de l'OIT, interdiction du travail des enfants) et la promotion de « bonnes pratiques agricoles »¹²⁴. Et l'existence de peu d'études indépendantes sur les certifications « durables » ne nous permet pas de mesurer réellement leur impact¹²⁵.

MAIS DE L'AVEU MÊME DE LA RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION CORPORATE, CE QUI A MOTIVÉ À SON ORIGINE L'INSTAURATION DU PROGRAMME AAA, C'EST UNE « RAISON BUSINESS ».

Au-delà de l'affirmation des cadres et règles auxquels le programme AAA est soumis se pose la question de leur réalisation et de leur vérification. En 2020, une enquête de la chaîne britannique Channel 4 a révélé le travail des enfants¹²⁶ dans six fermes au Guatemala où Nespresso se procurait du café. Nespresso a ensuite lancé son investigation interne¹²⁷ qui a confirmé le travail des enfants au sein de trois fermes où elle s'approvisionne. L'entreprise s'est ainsi engagée à prendre des mesures pour s'assurer de la sécurité des enfants dans les communautés productrices de café au Guatemala¹²⁸, mais cette révélation sur le travail des enfants met en lumière l'absence de systèmes de vérification indépendants et permanents des règles du programme AAA.

SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE OU COMMENT CACHER L'INACTION CLIMATIQUE

Nespresso met en avant son programme d'agroforesterie, grâce auquel elle aurait réussi à compenser son empreinte carbone¹²⁹. Mais en quoi consiste réellement ce programme ? Selon l'entreprise, il s'agit d'une solution fondée sur la nature¹³⁰ [cf encadré] qui revient à « planter des arbres au cœur des fermes de café »¹³¹, en favorisant ainsi la création des puits de carbone. Nespresso met en avant qu'elle a « fait le choix de recourir à l'agroforesterie »¹³² afin de « protéger les écosystèmes des fermes de café impactées par le dérèglement climatique »¹³³. Toujours d'après l'entreprise, « les arbres améliorent la qualité du café (...) tout en assurant un revenu complémentaire aux caféiculteurs et en contribuant à compenser nos émissions de carbone »¹³⁴.

Nespresso laisse entendre que son programme d'agroforesterie irait de pair avec une évolution de pratiques agricoles et qu'il serait accompagné de multiples bienfaits pour l'environnement et les producteurs de café. Autrement dit, la plantation d'arbres est présentée comme un programme d'agroforesterie qui serait différent des pratiques agricoles conventionnelles, alors qu'en réalité son objectif semble être essentiellement de compenser les émissions de l'entreprise. Or, la plantation d'arbres n'est pas une solution magique, et elle ne peut pas réduire ou annuler l'empreinte carbone de la production du café. Du reste, il n'existe pas d'équivalence entre les émissions de CO₂ liées à la production du café et la capacité des arbres plantés à absorber du carbone.

D'ailleurs, la production du café a de nombreux impacts environnementaux et climatiques liés notamment à l'usage accru d'intrants chimiques et à l'augmentation de la déforestation¹³⁵. La production du café nécessite, également, une grande quantité d'énergie, d'eau, de terres et le plus souvent d'engrais et de pesticides avec des conséquences potentielles sur la biodiversité et les écosystèmes fragiles des zones où le café est cultivé¹³⁶.

L'impact environnemental lié à la production du café ne peut donc pas être compensé par la plantation d'arbres ! Le World Resources Institute rappelle que même si les pratiques agricoles régénératrices – dont l'agroforesterie – peuvent être bénéfiques pour le climat, les allégations concernant leur potentiel de séquestration du carbone dans le sol sont basées sur des données limitées et dans certains cas peu plausibles¹³⁷.

Par ailleurs, Nespresso nous informe que, dans le cadre de ce projet pilote, 50 000 arbres fruitiers et « destinés à l'industrie du bois » ont été plantés¹³⁸. Elle ajoute que l'agroforesterie pourrait avoir des bénéfices économiques supplémentaires pour les producteurs, car ils plantent des arbres comme le cèdre, l'acajou ou le bois blanc¹³⁹. Cependant, une étude récente sur l'état des arbres dans le monde souligne que la deuxième plus grande menace pour les arbres c'est leur exploitation directe, notamment pour l'industrie du bois.¹⁴⁰ Le fait que Nespresso envisage déjà que ces arbres plantés dans le cadre de ses projets d'agroforesterie puissent être destinés à l'industrie du bois interroge sur leur pérennité et par extension, celle de la séquestration du carbone.

**LA PLANTATION
D'ARBRES N'EST
PAS UNE SOLUTION
MAGIQUE, ET ELLE
NE PEUT PAS
RÉDUIRE OU
ANNULER
L'EMPREINTE
CARBONE DE LA
PRODUCTION DU
CAFÉ.**

Solutions fondées sur la nature (SFN) ou NBS en anglais

Le concept des solutions fondées sur la nature a été créé en 2015-2016 par l'UICN et des universitaires européens, mais il n'apparaît pas dans le texte de l'accord de Paris¹⁴¹. Le concept étant mal défini, il est associé à un large éventail de pratiques, dont certaines qui sont néfastes pour l'environnement et les droits humains. Les SFN sont aujourd'hui utilisées pour justifier des pratiques telles que la géo-ingénierie, la combustion de biomasse à l'échelle industrielle ou même la compensation carbone par le biais du secteur des terres.¹⁴² Des entreprises polluantes, qui prévoient une croissance de leur activité, se servent de ce concept pour détourner l'attention d'une action climatique ambitieuse qui irait de pair avec la réduction de leurs émissions à la source. Les solutions fondées sur la nature permettent à ces entreprises de continuer leur *business-as-usual* tout en ayant recours à la compensation carbone par le financement des projets tels que la plantation d'arbres à grande échelle¹⁴³.

Pratiques agricoles régénératrices

Un ensemble de pratiques agricoles ayant comme objectifs la régénération de sols dégradés, l'augmentation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant le stockage du CO₂. Des pratiques qui sont regroupées sous cette catégorie peuvent inclure l'élimination du labour, la rotation des cultures, l'utilisation des engrais minéraux et des produits agrochimiques ou encore l'utilisation réduite de pesticides, et visent la productivité et les bénéfices économiques. Pour le World Resources Institute, ces pratiques peuvent améliorer la qualité des sols et également avoir des bénéfices environnementaux, mais il est peu probable qu'elles contribuent à une réduction d'émissions de GES à grande échelle.

Source : <https://www.wri.org/insights/regenerative-agriculture-good-soil-health-limited-potential-mitigate-climate-change>



« AVEC CETTE LOGIQUE DE DÉTRUIRE ICI ET DE COMPENSER LÀ-BAS, LES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX CONTINUENT DE S'INTENSIFIER.

CENSAT AGUA VIVA, PARTENAIRE DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE (COLOMBIE)

**04.
AIR
FRANCE :
UNE COMPAGNIE
QUI NE VOLE PAS
AU SECOURS
DU CLIMAT !**





Le poids du secteur aérien sur les émissions de gaz à effet de serre est évident, documenté. Pourtant, aucune initiative d'ampleur n'est mise en place pour réduire ces émissions. Changement de vaisselle de bord, numérisation des manuels destinés aux pilotes, Air France ne recule devant rien !

LA POLITIQUE CLIMAT D'AIR FRANCE QUELQUES MESURES DE « RÉDUCTION »

Pour réduire son empreinte environnementale¹⁴⁴, Air France met en avant un objectif de réduction de 50 % de ses émissions de CO₂ d'ici à 2030¹⁴⁵. En réalité, elle souhaite diminuer de 50 % les émissions par passager/kilomètre d'ici à 2030¹⁴⁶. Le choix d'Air France de réduire les émissions par passager/kilomètre, en abaissant l'intensité carbone de ses vols et non pas ses émissions en valeur absolue, cache l'inaction climatique de sa stratégie de « neutralité carbone »¹⁴⁷.

Concernant la répartition des émissions d'Air France, ses émissions de type scope 1 et scope 2 sont liées à ses opérations aériennes (99,7 %), à ses opérations au sol (0,3 %) et à la consommation d'électricité des activités au sol. Les émissions de type scope 3 proviennent principalement de la phase en amont du kérosène, des achats de biens et de services et des déplacements routiers des passagers et des salariés.¹⁴⁸

Pour ses opérations au sol, soit 0,3 % de ses émissions directes, Air France se fixe un objectif de neutralité carbone pour 2030¹⁴⁹.

Concernant la modernisation de sa flotte, Air France estime que « *le moyen le plus efficace de réduire [son] empreinte carbone est d'investir dans une flotte plus économe en carburant* »¹⁵⁰. Elle indique qu'elle va, ainsi, remplacer certains de ses avions par des modèles moins polluants, qu'elle développera des « solutions innovantes » telles que l'avion aérodynamique Flying-V qui économise 20 % de kérosène¹⁵¹, mais qui ne sera pas disponible avant 2040¹⁵². Quant à l'amélioration de son efficacité opérationnelle, Air France entend également rendre ses avions plus légers. Pour ce faire, l'entreprise se limite à évoquer des initiatives anecdotiques telles que la numérisation, par exemple, des documentations pilotes ou l'utilisation d'une vaisselle plus légère en classe business.¹⁵³ La PDG d'Air France avait même communiqué sur le fait que la compagnie aérienne cherchait à remplacer les verres de champagne en plastique de la cabine Economy par « un modèle durable »¹⁵⁴ ! Des tablettes pour les pilotes, des verres « durables » pour le champagne, et la crise climatique serait donc réglée ?

Autre levier mis en avant par l'entreprise, l'utilisation de carburants d'aviation « durables » qui est « *l'une des mesures les plus importantes pour réduire ses émissions de CO₂ du secteur* »¹⁵⁵. Air France souhaite notamment introduire des agro-

carburants pour ses avions¹⁵⁶. Or, comme souligné précédemment¹⁵⁷, les agrocarburants ne sont pas une solution compte tenu de leur impact sur le climat, l'environnement et les droits humains.

L'ILLUSION DE LA COMPENSATION

Ainsi, au-delà de ces quelques mesures anecdotiques ou controversées, la stratégie climatique d'Air France est dépourvue d'actions concrètes pour réduire réellement ses émissions. Air France fait donc largement reposer sa politique climat sur trois catégories de compensation carbone :

Une compensation dite « obligatoire » selon le système d'échange de quotas de l'Union européenne (EU-ETS) et au système mondial CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation)¹⁵⁸.

La compensation « volontaire » par laquelle Air France propose à ses clients de compenser volontairement leurs émissions CO₂ avec le programme Trip and Tree by Air France¹⁵⁹, en partenariat avec l'association A Tree for You. Cette association, cofondée par Air France, met en place des projets de plantation d'arbres dans plusieurs pays¹⁶⁰.

Enfin, la compensation « proactive »¹⁶¹, depuis janvier 2020, par laquelle Air France dit compenser proactivement 100 % des émissions CO₂ de ses vols domestiques (plus de 450 vols par jour en moyenne)¹⁶². En collaboration avec l'entreprise EcoAct¹⁶³, elle instaure des

projets de reforestation, de préservation de forêts et de développement d'énergies renouvelables dans des pays tels que le Brésil, le Cambodge, le Kenya ou l'Inde¹⁶⁴.

Parmi ces projets figure « Floresta de Portel » qui contribue à la lutte contre la déforestation dans cette zone située en Amazonie brésilienne¹⁶⁵. Or, il ressort de l'étude universi-

**AU-DELÀ DE
CES QUELQUES
MESURES
ANECDOTIQUES OU
CONTROVERSÉES,
LA STRATÉGIE
CLIMATIQUE D'AIR
FRANCE EST
DÉPOURVUE
D'ACTIONS
CONCRÈTES
POUR RÉDUIRE
RÉELLEMENT
SES ÉMISSIONS.**

taire¹⁶⁶ qui a analysé 12 projets de déforestation évitée – dont le projet Floresta de Portel d’Air France – offrant des crédits carbone aux compagnies aériennes, que les niveaux de déforestation du projet d’Air France sont très similaires à ceux d’une zone non protégée à proximité. Cela tend donc à remettre en question l’apport et l’impact réel du projet d’Air France en matière d’évitement de la déforestation.

Le mirage de la compensation comme envisagée par Air France a fait l’objet de nombreuses critiques, dont celles de

la coprésidente du GIEC. En juillet 2020, Valérie Masson-Delmotte a ainsi interpellé la compagnie aérienne à la suite de sa communication sur la neutralité carbone de ses vols lors de l’achat d’un billet d’avion en soulignant que : « *La notion de neutralité carbone [selon le] GIEC implique que chaque émission de CO₂ dans l’atmosphère soit effacée par une élimination de la même quantité de CO₂, retirée de l’atmosphère et stockée de manière durable (émissions négatives). Ni la déforestation évitée ni les investissements dans des énergies bas carbone correspondent à cela.* »¹⁶⁷

COMPENSATION OBLIGATOIRE : LE SYSTÈME CORSIA AU CŒUR DES CRITIQUES

Selon Air France, le secteur aérien est « *le premier secteur économique à avoir défini des objectifs ambitieux de réduction à long terme et à s’être doté d’un dispositif de compensation carbone au niveau mondial* »¹⁶⁸, à savoir le système CORSIA adopté en 2016 par l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI)¹⁶⁹. Ce système a pour objectif de stabiliser les émissions de CO₂ du secteur de l’aviation internationale au niveau de 2020, en obligeant les compagnies aériennes à compenser leurs émissions¹⁷⁰. La phase « pilote » du programme se déroulera entre 2021 et 2023 et sa première phase entre 2024-2026 (les deux phases s’appliqueront aux États qui se sont portés volontaires pour y participer¹⁷¹).

Pourtant, une étude récente de la Commission européenne¹⁷² note que CORSIA « *n’est pas aligné avec le niveau d’ambition requis par l’accord de Paris* »¹⁷³. Pire, cette étude remet en cause le système de compensation CORSIA, qui serait une « *stratégie de greenwashing qui détourne l’action publique de réelles mesures* »¹⁷⁴. Ainsi, CORSIA serait inefficace pour réduire l’impact climatique du secteur aérien et ne permettrait pas des réductions d’émissions réelles et permanentes.¹⁷⁵

Les organisations de la société civile dont le Réseau Action Climat (RAC)¹⁷⁶, ne cessent de rappeler « *le manque de fondement scientifique des dispositifs de compensation carbone, qui ne peuvent pas être considérés comme équivalents aux réductions d’émissions préconisées par le GIEC* »¹⁷⁷. En effet, cette approche, notamment par le biais du secteur des terres, comporte de nombreuses limites rappelées par Alain Karsenty du Cirad : « *la surface nécessaire à consacrer aux forêts (les forêts plantées entrant potentiellement en concurrence avec les cultures alimentaires et les prairies), le temps nécessaire pour fixer du CO₂ dans les arbres (alors que les émissions se retrouvent immédiatement dans l’atmosphère) et la durée de stockage du carbone dans les arbres* »¹⁷⁸. Il ajoute que, sans une réduction massive des émissions, il est difficile d’imaginer de pouvoir compenser l’augmentation

annuelle du stock de CO₂ atmosphérique¹⁷⁹. Et cela s’applique notamment au secteur aérien. Ainsi, d’après Britaldo Silveira Soares Filho, professeur en modélisation environnementale, les projets de compensation tels que la plantation d’arbres ou l’évitement de la déforestation ne peuvent pas rendre un vol neutre en carbone¹⁸⁰.

En outre, une enquête récente d’Unearthed¹⁸¹, la cellule d’investigation de Greenpeace, a analysé 10 projets de réduction de déforestation des compagnies aériennes et a constaté que même si ces projets présentent souvent des bénéfices environnementaux, les tentatives de quantifier et commercialiser les « économies » de carbone générées par les projets sous forme de crédits carbone reposent sur des bases fragiles.

L’étude de la Commission européenne a également souligné un certain nombre de problèmes. Tout d’abord, le manque d’additionnalité de quelques programmes de CORSIA, alors que cela constitue une des exigences majeures des projets de compensation carbone. L’additionnalité implique que ces projets ne devraient pas pouvoir se réaliser en l’absence du financement additionnel lié à la vente des crédits carbone¹⁸².

L’étude a enfin relevé le manque de transparence des États qui participent au programme, dès lors qu’ils ne sont pas obligés de transmettre les données de leurs compagnies aériennes, ainsi que le double comptage des réductions d’émissions¹⁸³. En effet, les réductions d’émissions sont aujourd’hui comptabilisées par le pays qui les achète et par celui qui les vend, de sorte qu’elles sont comptabilisées deux fois¹⁸⁴. Le programme CORSIA est donc là encore un leurre qui ne permet en rien une véritable transformation du secteur de l’aviation en accord avec les objectifs de l’accord de Paris.

TRIP AND TREE : DES AVANTAGES FISCAUX ET LE FINANCEMENT DU GREENWASHING D'AIR FRANCE PAR SES CLIENTS

Le programme Trip and Tree a été créé en 2017 par Air France et l'association A Tree for You (cofondée par Air France)¹⁸⁵. Il s'adresse aux clients de la compagnie aérienne qui veulent « *faire un geste pour la planète et réduire l'impact environnemental de leur voyage* »¹⁸⁶. Ces derniers, à condition qu'ils aient un document de voyage ou un billet d'avion de la compagnie aérienne¹⁸⁷, peuvent volontairement faire un don du montant de leur choix, qui financera des projets de plantation d'arbres en France ou ailleurs dans le monde. Un total de 952 574 arbres « pérennes » ont ainsi été plantés suite au programme Trip and Tree pour un budget de 5 millions d'euros¹⁸⁸.

L'association propose des prix par arbre qui peuvent aller de 2 euros au Togo à 28,90 euros en France¹⁸⁹. Elle justifie cette variation des prix des arbres par le fait qu'elle prend en compte plusieurs critères pour assurer la pérennité des plantations (matériels, formation des bénéficiaires, coordination du projet, localisation, etc.)¹⁹⁰. L'association a fait ses propres calculs concernant la quantité de CO₂ stockée dans chaque arbre, elle conseille ainsi la

plantation d'un arbre par passager pour une heure de vol en classe économique (en incitant à compter le double en première classe ou en classe affaires¹⁹¹ !)

Le donateur peut suivre le progrès du projet qu'il a financé et « *recevoir des nouvelles de ses arbres pendant au moins 3 ans* »¹⁹². Que se passe-t-il après ces trois ans ? D'après l'association, les arbres mettent 10 ans pour capter le carbone et, sauf problème, ils sont censés continuer à le capter tout au long de leur vie.

Sur le plan fiscal, les donateurs du programme qui sont domiciliés en France bénéficieront d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %¹⁹³.

De la sorte, Air France participe à la création d'une association et fait reposer un des piliers de sa politique climatique sur l'action volontaire du consommateur aux frais de ce dernier. La compagnie aérienne tire ainsi parti de cette action qu'elle ne gère et finance aucunement, en l'imputant à son bilan climat. Pendant ce temps-là, l'État français contribue aussi à financer cette non-action climatique avec la défiscalisation du don !

L'ÉTAT FRANÇAIS FACILITATEUR DE LA POLITIQUE CLIMAT D'AIR FRANCE

En mai 2020, l'État français a consenti à Air France un prêt de 7 milliards d'euros¹⁹⁴ afin d'aider la compagnie aérienne à faire face aux pertes économiques causées par la pandémie du Covid-19¹⁹⁵. Initialement, ce plan de sauvetage était accompagné de conditions environnementales à savoir la réduction de 50 % d'émissions de CO₂ pour les vols domestiques, ainsi que la fermeture des liaisons domestiques quand une alternative ferroviaire de moins de 2 h 30¹⁹⁶ existait.

Mais dès le début, Air France a identifié comme facteur de risque les exigences environnementales du gouvernement français, car elle craignait « *ne pas pouvoir remplir les conditions du prêt de l'État français (...) sur la durabilité et la viabilité* »¹⁹⁷. La compagnie aérienne a donc supprimé à l'été 2020 certaines liaisons domestiques (Orly-Bordeaux, Orly-Nantes, Orly-Lyon). Un signal fort ? Tant s'en faut ! Quelques mois

plus tard, la compagnie a annoncé de nouvelles liaisons opérées par sa filiale Transavia (Orly-Biarritz, Nantes-Marseille, Nantes-Toulouse, Nantes-Nice et Nantes-Montpellier)¹⁹⁸. En avril 2021, l'État français a de nouveau versé une aide de 4 milliards d'euros à Air France. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, assurait que ce nouveau prêt était accompagné de mêmes « *exigences environnementales* »¹⁹⁹ que celles associées à l'aide d'État en 2020²⁰⁰.

Par ailleurs, la suppression des vols domestiques là où une alternative ferroviaire de moins de 2 h 30 existe a été adoptée avec l'article 36 du projet de loi (PJJ) Climat et résilience en juillet 2021. Pourtant, les bénéfices pour le climat seraient beaucoup plus importants si la mesure concernait la suppression de vols pouvant être remplacés par des voyages en train de 4 heures (réduction de 33,2 % des émissions de CO₂ des vols domestiques, contre 11,2 % pour la fermeture de lignes quand une alternative ferroviaire de moins de

2 h 30 existe)²⁰¹. En réalité, le projet de loi ne fait qu'entériner les suppressions de vols déjà actées par Air France en 2020. Le projet de loi Climat et résilience n'a donc pas incorporé d'éléments faisant réellement évoluer les pratiques de l'entreprise.

Mais au-delà de mesures anecdotiques sur le trafic aérien, dont la diminution assurerait pourtant des réductions réelles d'émissions, cette loi introduit l'obligation dange-reuse de la compensation carbone pour les vols intérieurs en France²⁰² (à partir de janvier 2022). Il s'agit d'une mesure sans précédent, qui ne s'applique nulle part dans le monde²⁰³. Or, la compensation carbone est inefficace, car elle ne permet ni de compenser réellement les émissions du secteur aérien (cf. ci-dessus) ni d'inciter le secteur à réduire réellement ses émissions²⁰⁴ ! À travers cette nouvelle mesure, le gouvernement français permet seulement aux compagnies aériennes de ne pas s'engager dans une transformation réelle d'un secteur pourtant fortement émetteur, et, de fait, cautionne l'inaction climatique.

La compensation, telle qu'introduite dans l'article 38 de la loi, s'inscrit dans le « label

bas carbone » (LBC)²⁰⁵ cocréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2018²⁰⁶. Dans le cadre du LBC, Air France et son partenaire EcoAct développent déjà deux projets en France²⁰⁷.

Une analyse effectuée par le CCFD-Terre Solidaire avec d'autres organisations a démontré les nombreuses limites et lacunes du LBC²⁰⁸. Tout d'abord, le label considère qu'il y a réduction d'émissions de gaz à effet de serre dès lors que celles-ci sont plus basses que dans un scénario prospectif « contrefactuel » en l'absence du projet financé par des crédits carbone. Or, ce scénario n'est soumis à aucune exigence. De surcroît, le LBC ne prévoit pas de minimum de réduction. Des projets dont les émissions augmentent peuvent donc être labellisés bas carbone lorsqu'il est allégué que les émissions auraient été plus importantes sans l'existence du projet. Enfin, le label prend peu en compte l'environnement en général et la biodiversité en particulier permettant ainsi à des monocultures forestières ou des projets agricoles recourant aux pesticides de synthèse de pouvoir être labellisés.

**LE PROJET DE
LOI CLIMAT
ET RÉSILIENCE
N'A DONC PAS
INCORPORÉ
D'ÉLÉMENTS
FAISANT
RÉELLEMENT
ÉVOLUER LES
PRATIQUES DE
L'ENTREPRISE.**





« EN DÉTRUISANT
LA FORÊT, ILS
ANÉANTISSENT
NOTRE SOURCE
DE NOURRITURE,
MAIS AUSSI NOS
PLANTES
MÉDICINALES
ET NOTRE
SPIRITUALITÉ.

NINAWA HUNI KUIN,
PRÉSIDENT DES PEUPLES HUNI
KUIN DE L'ÉTAT DE L'ACRE
(BRÉSIL)

CONCLUSION & RECOMMAN- DATIONS.

Selon le GIEC, les concentrations actuelles de CO₂ sont les plus élevées depuis au moins deux millions d'années, et les impacts de la crise climatique se font de plus en plus ressentir partout dans le monde. Ainsi, une hausse des températures de 1,5 °C sera atteinte potentiellement dès 2030 d'après le groupe d'experts. Dans ce contexte, les allégations d'entreprises autour de leur « neutralité carbone » représentent un danger dès lors qu'elles donnent l'illusion qu'il serait possible d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris en maintenant le rythme des modes de production et de consommation actuels tout en se contentant de compenser leurs émissions.

Planter des arbres semble ainsi être devenue la solution magique. Or, les scientifiques le disent : quels que soient les bénéfices potentiels de la plantation d'arbres lorsqu'elle est correctement réalisée, il est évident que la primauté doit être donnée aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

01. RÉDUIRE PLUTÔT QUE COMPENSER

La réduction immédiate des émissions à la source doit être la priorité de toutes les politiques climat et de toutes les stratégies climat des entreprises, en particulier pour les secteurs les plus émetteurs comme l'agriculture, l'énergie ou le transport.

Étant donné les incertitudes scientifiques liées à la séquestration du carbone dans les terres, les États doivent renoncer à la comptabilisation du carbone séquestré comme source d'atténuation dans leurs inventaires nationaux.

Les objectifs de réductions ambitieux doivent être strictement fixés en valeur absolue et non en valeur nette.

02. METTRE LES TERRES À L'ABRI DES MARCHÉS CARBONE

Le secteur des terres (forêts et sols agricoles) doit absolument être exclu des mécanismes de compensation avec les marchés carbone de l'accord de Paris (article 6). Reposer sur le secteur des terres pour la mise en œuvre de projets de compensation carbone implique des risques de financiarisation de la nature et peut conduire, en conséquence, à des phénomènes d'accaparement des terres à grande échelle.

03. PROTÉGER LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

Introduire une obligation de vigilance des entreprises dans les cadres juridiques nationaux, européens et internationaux pour assurer un accès efficace à la justice au titre de la responsabilité civile et/ou pénale des entreprises pour toute personne ou communauté dont les droits fondamentaux sont bafoués, notamment lors de la mise en œuvre des projets de compensation carbone.

NOTES DE BAS DE PAGE.

- 1** Organisation météorologique mondiale, 2020 est l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, 15 janvier 2021. <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/2020-est-l%E2%80%99une-des-trois-ann%C3%A9es-les-plus-chaudes-jamais-enregistr%C3%A9es>
- 2** Action contre la Faim, La sécheresse provoque une crise humanitaire, 2021 <https://www.actioncontrelafaim.org/a-la-une/la-secheresse-provoque-une-crise-humanitaire-a-madagascar/>
- 3** IPCC, 6th assessment report (2021). <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>
- 4** Garric, A., La crise climatique s'aggrave partout, à des niveaux sans précédent, alerte le GIEC, *Le Monde*, 9 août 2021. https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/08/09/la-crise-climatique-s-aggrave-partout-a-des-niveaux-sans-precedent-alerte-le-giec_6090961_3244.html
- 5** IPCC 2014 - Working Group III contribution to the IPCC's Fifth Assessment Report (AR5)
- 6** Les puits de carbone sont des réservoirs, naturels ou artificiels, qui absorbent le carbone atmosphérique.
- 7** Ainsi un acteur émettant 3 tonnes équivalent CO₂ doit réduire de 2 tonnes et assurer la séquestration d'1 tonne, ou réduire 0,5 tonne et séquestrer 2,5 tonnes pour pouvoir se présenter comme neutre en carbone.
- 8** Rapport spécial du GIEC Terres et Sécurité Alimentaire - 2019
- 9** Twidale, S., Global banks to launch voluntary carbon offset market platform, *Reuters*, 7 juillet 2021. <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/global-banks-launch-voluntary-carbon-offset-market-platform-2021-07-07/>
- 10** GRAIN, *Greenwashing* des entreprises: le « zéro net » et les « solutions fondées sur la nature » sont des escroqueries meurtrières, 2021. <https://grain.org/fr/article/6636-greenwashing-des-entreprises-le-zero-net-et-les-solutions-fondees-sur-la-nature-sont-des-escroqueries-meurtrieres>
- 11** *Reuters*, Global banks to launch voluntary carbon offset market platform, juillet 2021. <https://www.reuters.com/business/sustainable-business/global-banks-launch-voluntary-carbon-offset-market-platform-2021-07-07/>
- 12** Mars 2021, Les avis de l'Ademe, Neutralité carbone : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-neutralite-carbone-2021.pdf>
- 13** PNUE, Les compensations carbone ne nous sauveront pas, 10 juin 2019.
- 14** Carbone 4, « L'avis de l'Ademe sur la neutralité carbone : décryptage », 12 mai 2021.
- 15** Action Aid / Shell
- 16** The Hague District Court Judgement, 26 mai 2021. <https://uitspraken.rechtspraak.nl/inziendocument?id=ECLI:NL:RBDHA:2021:5339>
- 17** Thurston, A., Dutch ads watchdog bites into Shell's 'carbon offsets' campaign, *The Energyst*, 4 septembre 2021. <https://theenergyst.com/dutch-ads-watchdog-bites-into-shells-carbon-offsets-campaign/>
- 18** TotalEnergies, Vers la neutralité carbone – septembre 2020. https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2020-10/TOTAL_RAPPORT_CLIMAT_2020.pdf
- 19** Le scope 1 recouvre toutes les émissions directes des activités de Total et le scope 2, toutes les émissions indirectes associées à l'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).
- 20** TotalEnergies, *op. cit.*
- 21** Selon la Banque mondiale il s'agit d'une « pratique consistant à brûler systématiquement le gaz à la torche sur les sites de production pétrolière » : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2015/04/17/countries-and-oil-companies-agree-to-end-routine-gas-flaring?cid=EXT_Twitterbanquemondiale_P_EXT
- 22** TotalEnergies, *op.cit.*
- 23** Site de TotalEnergies, <https://sustainable-performance.totalenergies.com/fr/nos-enjeux/environnement-et-climat/climat>, consulté le 21 septembre 2021.
- 24** Le mix énergétique est la répartition des différentes sources d'énergie primaire et peut inclure, par exemple, les énergies fossiles, les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire.
- 25** Borunda, A., Natural gas is a much 'dirtier' energy source than we thought, *National Geographic*, 19 février 2020. <https://www.nationalgeographic.com/science/article/super-potent-methane-in-atmosphere-oil-gas-drilling-ice-cores>
- 26** International Energy Agency, The Future of Hydrogen, juin 2019. <https://www.iea.org/reports/the-future-of-hydrogen>
- 27** CCFD-Terre Solidaire, Nos 15 propositions pour une France solidaire dans le monde en 2017. <https://solidarite2017.org/nos-propositions/mettre-fin-au-soutien-de-la-france-aux-agro-carburants>
- 28** <https://ghgprotocol.org/>
- 29** Site web de Transport & Environnement, rubrique sur les agrocarburants <https://www.transportenvironnement.org/what-we-do/biofuels>
- 30** *Ibid.*
- 31** TotalEnergies, *op.cit.*
- 32** Les émissions qui ne peuvent pas être réduites ou évitées.

- 33** TotalEnergies, *op.cit.*
- 34** TotalEnergies, Essentiel 2021.
https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2021-08/totalenergies_essentiel-2021.pdf
- 35** CIEL, Confronting the Myth of Carbon-Free Fossil Fuels, Why Carbon Capture Is Not a Climate Solution, 2021.
<https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2021/07/Confronting-the-Myth-of-Carbon-Free-Fossil-Fuels.pdf>
- 36** Lebling, K. *et al*, Direct Air Capture: Resource Considerations and Costs for Carbon Removal, World Resources Institute, 6 janvier 2021.
<https://www.wri.org/insights/direct-air-capture-resource-considerations-and-costs-carbon-removal>
- 37** Chatterjee, S., Huang, KW. "Unrealistic energy and materials requirement for direct air capture in deep mitigation pathways", *Nat Commun* 11, 3287, juillet 2020 <https://www.nature.com/articles/s41467-020-17203-7>
- 38** TotalEnergies, *op.cit.*
- 39** Site de TotalEnergies, <https://sustainable-performance.totalenergies.com/fr/nos-enjeux/environnement-et-climat/climat>. Consulté le 21 septembre 2021.
- 40** TotalEnergies, *op.cit.*
- 41** Climate Action 100+ est une initiative menée par un groupe d'investisseurs pour s'assurer que les 167 entreprises le plus émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
<https://www.climateaction100.org/>
- 42** Climate Action 100+, Company assessment: Total. <https://www.climateaction100.org/company/Total/>
- 43** Baker, A., 'If this task was urgent before, it's crucial now': U.N. says world has 10 months to get serious on climate goals, *Time*, 26 février 2021.
<https://time.com/5942546/un-emissions-targets-climate-change/>
- 44** <https://www.ofi-am.fr/corporate>
- 45** Kokabi, A-R., Un premier actionnaire rejette la stratégie climat de Total, *Reporterre*, 18 mai 2021.
<https://reporterre.net/Un-premier-actionnaire-rejette-la-strategie-climat-de-Total#nb1>
- 46** Mouterde, P., L'Agence internationale de l'énergie appelle à ne plus investir dans de nouvelles installations pétrolières ou gazières, *Le Monde*, 18 mai 2021.
https://www.lemonde.fr/energies/article/2021/05/18/l-agence-internationale-de-l-energie-appelle-a-ne-plus-investir-dans-de-nouvelles-installations-petrolieres-ou-gazieres_6080549_1653054.html#:~:text=%C3%89nergies-,L'Agence%20internationale%20de%20l'%C3%A9nergie%20appelle%20%C3%A0%20ne%20plus,2050%20et%20limiter%20le%20r%C3%A9chauffement.
- 47** TotalEnergies, *op.cit.*
- 48** TotalEnergies, *op.cit.*
- 49** *Le Figaro*, Douze géants des hydrocarbures promettent de réduire leur intensité carbone, 16 juillet 2021.
<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/douze-geants-des-hydrocarbures-promettent-de-reduire-leur-intensite-carbone-20200716>
- 50** Site de TotalEnergies, « L'Unesco salue la position de Total de ne pas intervenir sur des sites de patrimoine mondial », février 2014. Consulté le 21 septembre 2021. <https://totalenergies.com/fr/medias/actualite/actualites/unesco-salue-la-position-de-total-de-ne-pas-intervenir-sur-des-sites-du-patrimoine-mondial>
- 51** <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1269>
- 52** <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/glossary/>
- 53** TotalEnergies, Essentiel 2021.
https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2021-08/totalenergies_essentiel-2021.pdf
- 54** TotalEnergies, *op.cit.*
- 55** Notre affaire à tous, 350, Les Amis de la Terre France, « Total : la stratégie du chaos climatique », 2019.
https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2019/05/RapportTOTAL_2019.05.28_CMJN300dpi_compressed.pdf
- 56** *Ibid.*
- 57** Site de TotalEnergies, « Total annonce la signature du financement du projet Mozambique LNG », juillet 2020. . Consulté le 21 septembre 2021.
<https://totalenergies.com/fr/medias/actualite/actualites/total-annonce-signature-du-financement-du-projet-mozambique-Ing>
- 58** Site de TotalEnergies, "Total signs agreement with the Government of Mozambique regarding the security of Mozambique LNG project", août 2020. Consulté le 21 septembre 2021.
<https://totalenergies.com/media/news/press-releases/total-signs-agreement-government-mozambique-regarding-security-mozambique>
- 59** Reid, H., Rummey, E., Jewkes S., Exclusive: Exxon and Total in talks over Mozambique LNG resource-sharing deal - sources, Reuters, 25 novembre 2020. <https://www.reuters.com/article/us-exxonmobil-mozambique-Ing-exclusive-idUKKBN285326>
- 60** Alcoy, P., Le prix du gaz : Total, atout de l'ingérence française au Mozambique, Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), 5 mai 2021. <https://www.cadtm.org/Total-atout-de-l-ingerence-francaise-au-Mozambique>
- 61** Site de TotalEnergies, Gaz naturel liquéfié, Mozambique LNG, Mozambique. Consulté le 21 septembre 2021.
<https://ep.totalenergies.com/fr/domaines/gaz-naturel-liquefie/mozambique-Ing-un-projet-gazier-majeur-pour-lavenir-du-gnl-en-afrique>
- 62** JA4CHANGE, Total runs from its responsibilities with its 'force majeure' announcement on Mozambique gas, avril 2021.
<https://ja4change.org/2021/04/29/total-runs-from-its-responsibilities-with-its-force-majeure-announcement-on-mozambique-gas/>
- 63** Les Amis de la Terre, Mozambique: de l'eldorado gazier au chaos, juin 2020.
<https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2020/06/de-leldorado-gazier-au-chaos-les-amis-de-la-terre-france.pdf>
- 64** JA4CHANGE, *op.cit.*
- 65** *Ibid.*
- 66** Les Amis de la Terre, *op.cit.*
- 67** *Ibid.*

- 68** Ibid.
- 69** Alcoy, P., *op.cit.*
- 70** Verbatim de JA ! pour le guide d'appropriation de la campagne Justice Climatique du CCFD -Terre Solidaire.
- 71** Site de TotalEnergies, « Total et Forêt Ressources Management lancent la plantation d'une forêt de 40 000 hectares en République du Congo », mars 2021. Consulté le 21 septembre 2021.
<https://totalenergies.com/fr/medias/actualite/communiques-presse/congo-total-et-frm-lancent-la-plantation-d-une-foret>
- 72** Site de Forêt Ressources Management: <http://frm.group/en/>
- 73** Site de TotalEnergies, *op.cit.*
- 74** Ibid.
- 75** Site Mapping For Rights: <https://cbca.mappingforrights.org/>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 76** Counsell, S., Anatomy of a 'Nature-Based Solution': Total oil, 40,000 hectares of disappearing African savannah, Emmanuel Macron, Norwegian and French 'aid' to an election-rigging dictator, trees to burn, secret contacts and dumbstruck conservationists, REDD Monitor, 16 avril 2021.
<https://redd-monitor.org/2021/04/16/anatomy-of-a-nature-based-solution-total-oil-40000-hectares-of-disappearing-african-savannah-emmanuel-macron-norwegian-and-french-aid-to-an-election-rigging-dictator-trees/>
- 77** Site du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille, République du Congo, <https://www.finances.gouv.cg/en/node/3051>
Consulté le 22 septembre 2021.
- 78** Louison, F., Planter des arbres: la fausse bonne idée de Total pour compenser ses émissions de CO₂, Mediapart, 27 avril 2021.
<https://www.mediapart.fr/journal/international/270421/planter-des-arbres-la-fausse-bonne-idee-de-total-pour-compenser-ses-emissions-de-co2/prolonger>
- 79** L'Initiative pour la Transparence des industries extractives, <https://eiti.org/fr>
- 80** Cateau, E., King, L., Vallauri, D., Plantations industrielles d'arbres à croissance rapide : réalité, risques et solutions, WWF, 2018.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-07/20180702_Rapport-plantations-industrielles-arbres-croissance-rapide-min.pdf
- 81** Site de Botanic Gardens Conservation International,
<https://www.bgci.org/resources/bgci-databases/globaltree-portal/country-search/?c=CG>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 82** Counsell, S., *op.cit.*
- 83** Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- 84** Groupe d'Experts international sur l'Evolution du Climat (GIEC)
- 85** Lickel S., Climat : « On risque de devoir choisir entre se nourrir et séquestrer nos émissions », Secours catholique - Caritas France , août 2019.
<https://www.secours-catholique.org/actualites/climat-on-risque-de-devoir-choisir-entre-se-nourrir-et-sequestrer-nos-emissions>
- 86** Karsenty, A., « Géopolitique des forêts du monde : quelles stratégies de lutte contre la déforestation ? », Études de l'Ifri, Ifri, juin 2020.
https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/karsenty_forets_du_monde_2021_.pdf
- 87** Karsenty, A., *op.cit.*
- 88** Site de TotalEnergies, « Notre projet CCUS : « Northern Lights ». Consulté le 22 septembre 2021.
<https://ep.totalenergies.com/fr/innovations/recherche-developpement/totalenergies-investit-massivement-dans-le-ccus-carbon-capture>
- 89** TotalEnergies, Essentiel 2021.
https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2021-08/totalenergies_essentiel-2021.pdf
- 90** Site de TotalEnergies, *op.cit.*
- 91** TotalEnergies, *op.cit.*
- 92** Site de TotalEnergies, *op.cit.*
- 93** TotalEnergies, *op.cit.*
- 94** Site de TotalEnergies, *op.cit.*
- 95** Ibid.
- 96** Geoengineering Monitor, Geoengineering Technology Briefing, janvier 2021.
<https://www.geoengineeringmonitor.org/wp-content/uploads/2021/04/carbon-capture-and-storage.pdf>
- 97** Ibid.
- 98** Ibid.
- 99** Nespresso, La Neutralité Carbone : fiche technique et glossaire, 2020.
https://www.nespresso.com/agit/app/uploads/2020/09/Nespresso-Neutralite%C3%A9-Carbone_Fiche-dinformati-ns-et-glossaire.pdf
- 100** Site de Nespresso, « Un café neutre en carbone au niveau mondial d'ici à 2022 », <https://www.nespresso.com/agit/article/cultures-climat/nespresso-france-sengage-pour-un-cafe-neutre-en-carbone-au-niveau-mondial-dici-2022/>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 101** Nespresso, *op.cit.*
- 102** Site de Nespresso, *op.cit.*
- 103** Nespresso, *op.cit.*
- 104** Site de Nespresso, *op.cit.*
- 105** Nespresso, *op.cit.*
- 106** Ibid.
- 107** GRAIN, *op.cit.*
- 108** Nestlé's Net Zero Roadmap, *op.cit.*

- 109** GRAIN, op.cit. <https://grain.org/fr/article/6636-greenwashing-des-entreprises-le-zero-net-et-les-solutions-fondees-sur-la-nature-sont-des-escroqueries-meurtrieres>
- 110** Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP)
- 111** Lilliston, B., House climate report sets path for 2021 – but is it enough?, IATP, 20 juillet 2020. <https://www.iatp.org/blog/202007/house-climate-report-sets-path-2021-it-enough>
- 112** Les Amis de la Terre France, Carbone contre nourriture, avril 2014. <https://www.amisdelaterre.org/rapport-carbone-contre-nourriture/>
- 113** *Ibid.*
- 114** *Ibid.*
- 115** *Ibid.*
- 116** Site de Nespresso « L'Histoire du programme AAA », <https://www.nespresso.com/entreprise/lhistoire-du-programme-aaa>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 117** Site de Nespresso, « Notre partenariat avec l'ONG Rainforest Alliance, la certification de la qualité durable de notre café », <https://www.nespresso.com/entreprise/certification/notre-partenariat-avec-long-rainforest-alliance-la-certification-de-la-qualite-durable-de-notre>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 118** *Ibid.*
- 119** Nespresso, The Positive Cup, creating shared value report, 2019 status and 2020 outlook. <https://www.sustainability.nespresso.com/sites/site.prod.sustainability.nespresso.com/files/Nespresso-CSV-2019-Status-and-2020-Outlook-Report.pdf>
- 120** Capital, Nespresso & la RSE : « Notre démarche RSE est 100 % intégrée à notre *business model*. Ce n'est pas juste pour faire joli ! », 14 février 2018. <https://www.capital.fr/votre-carriere/nespresso-la-rse-notre-demarche-rse-est-100-integree-a-notre-business-model-ce-nest-pas-juste-pour-faire-joli-1272059>
- 121** <https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/BASICEtudeCafeOctobre201825p.pdf>
- 122** BASIC, « Café: la *success story* qui cache la crise, étude sur la durabilité de la filière du café », 2018. <https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/BASICEtudeCafeOctobre201825p.pdf>
- 123** *Ibid.*
- 124** *Ibid.*
- 125** *Ibid.*
- 126** Teixeira, F., Nespresso finds child labor at three Guatemalan coffee farms, *Reuters*, 26 mars 2020. <https://www.reuters.com/article/us-guatemala-trafficking-coffee-trfn-idUSKBN21D3IQ>
- 127** Site de Nespresso, « Addressing child labor allegations in Guatemala », <https://nestle-nespresso.com/news/Nespresso-Announces-Action-Plan-to-Address-Child-Labor-Allegations-in-Guatemala?tc=PGuL8LucfW7OliqWaw4xyB5OGnRZEUaV0a4bDUCun0Y>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 128** *Ibid.*
- 129** Site de Nespresso, « Un café neutre en carbone au niveau mondial d'ici à 2022 », *op.cit.*
- 130** Nespresso, The Positive Cup, *op.cit.*
- 131** Site de Nespresso, « Découvrez ici le rapport RSE de Nespresso », <https://www.nespresso.com/entreprise/decouvrez-ici-le-rapport-rse-de-nespresso>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 132** *Ibid.*
- 133** *Ibid.*
- 134** *Ibid.*
- 135** BASIC, *op.cit.*
- 136** Nab, C., Maslin, M., "Life cycle assessment synthesis of the carbon footprint of Arabica coffee: Case study of Brazil and Vietnam conventional and sustainable coffee production and export to the United Kingdom", *Geography and Environment*, 30 décembre 2020. <https://rgs-ibg.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/geo2.96>
- 137** Searchinger, T., Ranganathan, J., "Insider: Further Explanation on the Potential Contribution of Soil Carbon Sequestration on Working Agricultural Lands to Climate Change Mitigation", World Resources Institute, 24 août 2020. <https://www.wri.org/insights/insider-further-explanation-potential-contribution-soil-carbon-sequestration-working>
- 138** Nespresso, *op.cit.*
- 139** Vidéo de Nespresso, « Agroforestry : Our Natural Climate Solution », 15 mai 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=dGTxdpz4QTE>
- 140** Botanic Gardens Conservation International, "State of the World's Trees", septembre 2021. <https://www.bgci.org/wp/wp-content/uploads/2021/08/FINAL-GTARReportMedRes-1.pdf>
- 141** https://static1.squarespace.com/static/5b22a4b170e802e32273e68c/t/604151840effa45fa49ed6d0/1614893444322/Net+Zero_v3.pdf
- 142** https://static1.squarespace.com/static/5b22a4b170e802e32273e68c/t/604151840effa45fa49ed6d0/1614893444322/Net+Zero_v3.pdf
- 143** <https://grain.org/e/6636>
- 144** Qui est d'environ 18 millions de tonnes de CO₂ par an selon Oxfam France. Pour plus d'informations : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM_CACdegresdetrop_VFF.pdf
- 145** Site d'Air France, « Agir ensemble pour un voyage responsable », https://www.airfrance.fr/FR/fr/common/page_flottante/information/developpement-durable.htm. Consulté le 22 septembre 2021.

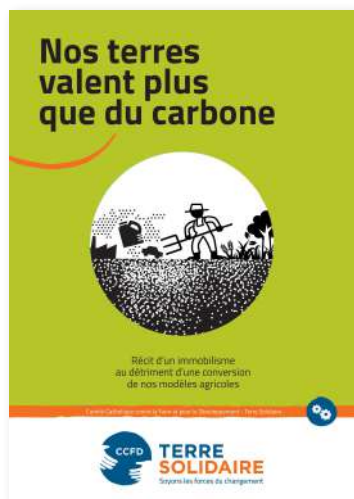
- 146** Site d'Air France, « Stratégie de développement durable 2020 : empreinte carbone », <https://sustainabilityreport2020.airfranceklm.com/english-carbon-footprint/>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 147** *Ibid.*
- 148** *Ibid.*
- 149** *Ibid.*
- 150** *Ibid.*
- 151** *Ibid.*
- 152** Moraes, R., Flying-V: un projet d'avion futuriste soutenu par KLM, *Air Journal*, 9 juin 2019. <https://www.air-journal.fr/2019-06-09-flying-v-un-projet-davion-futuriste-soutenu-par-klm-photo-5212963.html>
- 153** Air France, Horizon 2030 : engagements développement durable, avril 2021. https://corporate.airfrance.com/sites/default/files/air_france_dossier_presse_fr_v5_0.pdf
- 154** Lien vers le tweet d'Anne Rigail, PDG d'Air France : <https://twitter.com/AnneRigail/status/1301785962977034241?s=20>
- 155** Site d'Air France, Stratégie de développement durable 2020 : carburant d'aviation durable, <https://sustainabilityreport2020.airfranceklm.com/english-sustainable-aviation-fuel/> Consulté le 22 septembre 2021.
- 156** Air France, *op.cit.*
- 157** Cf Partie TotalEnergies, « Un objectif de neutralité carbone qui manque de clarté et d'ambition », sous-partie « Des ambitions limitées sans impact réel ».
- 158** *Ibid.*
- 159** *Ibid.*
- 160** Air France, *op.cit.*
- 161** Site d'Air France, « Stratégie de développement durable 2020 : empreinte carbone », *op.cit.*
- 162** Site d'Air France, « Stratégie de développement durable 2020 : empreinte carbone », *op.cit.*
- 163** *Ibid.*
- 164** Site d'Air France, « Le projet de compensation qui vous tient à cœur », https://www.airfrance.fr/FR/fr/local/page_flottante/air-france-projets-clients.htm. Consulté le 22 septembre 2021.
- 165** Site d'Eco Act, « Floresta de Portel – Projet forestier en Amazonie », <https://eco-act.com/fr/project/floresta-de-portel/> Consulté le 22 septembre 2021.
- 166** West, T., et al., « Overstated carbon emission reductions from voluntary REDD projects in the Brazilian Amazon », Proceedings of the National Academy of Sciences, septembre 2020. <https://www.pnas.org/content/117/39/24188>
- 167** Lien vers le tweet de Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du GIEC : <https://twitter.com/valmasdel/status/1287714996810592257?s=20>
- 168** Air France – KLM, Document d'enregistrement universel 2019. https://www.airfranceklm.com/fr/system/files/documentdenregistrementuniversel_2019_0.pdf
- 169** Réseau Action Climat, La compensation carbone, inefficace pour réduire les émissions du secteur aérien, 18 mars 2021. <https://reseauactionclimat.org/la-compensation-carbone-inefficace-pour-reduire-les-emissions-du-secteur-aerien/>
- 170** Site de l'Union européenne, « Reducing emissions from aviation », https://ec.europa.eu/clima/policies/transport/aviation_en. Consulté le 22 septembre 2021.
- 171** Site de l'OACI, « What is CORSIA and how does it work ? », https://www.icao.int/environmentalprotection/pages/a39_corsia_faq2.aspx#:~:text=From%202021%2C%20CORSIA%20is%20to,a%20given%20year%20from%202021 Consulté le 22 septembre 2021.
- 172** Dardenne, J., The EU's assessment of the Corsia airline CO₂ deal, Transport & Environment, 17 mars 2021, <https://www.transportenvironment.org/publications/eus-assessment-corsia-airline-co2-deal>
- 173** Réseau Action Climat, *op.cit.*
- 174** *Ibid.*
- 175** *Ibid.*
- 176** Les associations membres du Réseau Action Climat (RAC) au niveau national sont : le CCFD-Terre Solidaire, 350.org, Agir pour l'environnement, Alofa Tuvalu, Alternatiba, Care France, CLER – Le Réseau pour la transition énergétique, 4D, Énergie partagée, Fédération française des usagers de la bicyclette, FNAUT, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Greenpeace, HESPUL, Les Amis de la Terre, Ligue pour la protection des oiseaux, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, RESES, Réseau Sortir du nucléaire, Secours catholique – Caritas France, WECEF, WWF, Zero Waste France.
- 177** Réseau Action Climat, *op.cit.*
- 178** Karsenty, A., Total et les forêts, Telos, 2 septembre 2019. <https://www.telos-eu.com/fr/economie/total-et-les-forets.html>
- 179** Karsenty, A., Planter des arbres, une solution réaliste pour compenser nos émissions ? *Connaissance des énergies*, 8 mars 2021. <https://www.connaissancedesenergies.org/tribune-actualite-energies/planter-des-arbres-une-solution-realiste-pour-compenser-nos-emissions>
- 180** Sandler Clarke, J., Barratt, L., Top airlines' promises to offset flights rely on 'phantom credits', *Unearthed*, 4 mai 2021. <https://unearthed.greenpeace.org/2021/05/04/carbon-offsetting-british-airways-easyjet-verra/>
- 181** *Ibid.*
- 182** Carbon Market Watch, Additionality & Baselines, 30 mai 2012. <https://carbonmarketwatch.org/2012/05/30/additionality-and-baselines/>

- 183** Réseau Action Climat, *op.cit.*
- 184** Foucherot, C., *et al.*, "Contribution from I4CE on how to address double counting within voluntary projects in Annex B countries", I4CE, 14 septembre 2014. <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2015/10/I4CE-Note-UQA-Nov2015-VA-291015.pdf>
- 185** Site de l'association A Tree for You, <https://www.atreeforyou.org/fr/nos-racines/#qui-sommes-nous>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 186** Air France, *op.cit.*
- 187** Site d'Air France, « Conditions générales option Trip and Tree », <https://www.airfrance.cm/information/legal/edito-trip-and-tree> Consulté le 22 septembre 2021.
- 188** A Tree for You, rapport annuel d'activité 2020. https://www.atreeforyou.org/wp-content/uploads/2021/05/20210512_rapport_activite_2020_ATFY_VF_compressed.pdf
- 189** Site de l'association A Tree for You, "Nos plantations", <https://www.atreeforyou.org/fr/nos-plantations/> Consulté le 22 septembre 2021.
- 190** Site de l'association A Tree for You, « Questions fréquentes », <https://www.atreeforyou.org/fr/faq/#1589198584495-8d72fa99-4ff7> Consulté le 22 septembre 2021.
- 191** Site de l'association A Tree for You, « Questions fréquentes. Combien d'arbres planter pour compenser un trajet en transports ? », <https://www.atreeforyou.org/fr/faq/#1589197606540-45e38bcf-9c2f>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 192** Site de l'association A Tree for You, « Planter des arbres pour la planète et les populations locales », <https://www.atreeforyou.org/fr/nos-racines/>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 193** Site de l'association A Tree for You, « Plantation d'arbres de valeur pour protéger la forêt primaire en Équateur, Tena », <https://www.atreeforyou.org/fr/produit/equateur-tena/>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 194** Air France – KLM, Rapport financier semestriel janvier-juin 2020. https://www.airfranceklm.com/fr/system/files/rapport_financier_semestriel_air_france_klm_2020_vf_vdef.1.pdf
- 195** *Le Monde avec AFP*, Air France va être recapitalisée et obtenir une aide de l'État de 4 milliards d'euros », 6 avril 2021. https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/04/06/le-conseil-d-air-france-klm-donne-son-feu-vert-aux-conditions-d-une-nouvelle-aide_6075658_3234.html
- 196** Cholez, L-A., Pour Air France, un plan d'aide peu écolo et non contraignant, Reporterre, 28 mai 2020. <https://reporterre.net/Pour-Air-France-un-plan-d-aide-peu-ecolo-et-non-contraignant>
- 197** Air France – KLM, *op.cit.*
- 198** Air France – KLM, Document d'enregistrement universel 2020. https://www.airfranceklm.com/fr/system/files/afk_deu_2020_29042021.pdf
- 199** Air France devrait réduire de 50% les émissions de CO₂ par passager (intensité carbone), utiliser des agrocarburants, renouveler sa flotte et supprimer des vols domestiques pouvant être remplacés par des voyages en train de 2 h 30.
- 200** Fabre, M., À l'heure de la loi climat, l'État vole au secours d'Air France et promet des contreparties environnementales, *Novethic*, 6 avril 2021. <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/a-l-heure-de-la-loi-climat-l-etat-vole-au-secours-d-air-france-et-promet-des-contreparties-environnementales-149699.html>
- 201** Réseau Action Climat, Le train capable de remplacer l'avion sur les lignes aériennes intérieures en France, 16 juin 2021. <https://reseauactionclimat.org/le-train-capable-de-remplacer-lavion-sur-les-lignes-aeriennes-interieures-en-france/>
- 202** Réseau Action Climat, La compensation carbone, inefficace pour réduire les émissions du secteur aérien, *op.cit.*
- 203** D'Allens, G., Compensation carbone : le gouvernement choisit une fausse solution pour le trafic aérien, Reporterre, 16 avril 2021. <https://reporterre.net/Compensation-carbone-le-gouvernement-rend-obligatoire-une-fausse-solution-au-lieu-de-reguler-le-traffic-aerien>
- 204** Réseau Action Climat, *op.cit.*
- 205** France Bois Forêt, Label bas carbone : 88 projets labellisés, 22 juin 2021. <https://franceboisforet.fr/2021/06/22/label-bas-carbone-88-projets-labellises/>
- 206** Ministère de la Transition écologique, Label bas carbone : récompenser les acteurs de la lutte contre le changement climatique, 10 septembre 2021. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Label%20bas%20carbone.pdf>
- 207** Site d'Air France, « La compensation de 100 % des émissions de CO₂ des vols domestiques d'Air France débutera le 1^{er} janvier 2020 », 23 décembre 2019, <https://corporate.airfrance.com/fr/communique-de-presse/la-compensation-de-100-des-emissions-de-co2-des-vols-domestiques-dair-france>. Consulté le 22 septembre 2021.
- 208** CCFD-Terre Solidaire, Réseau Action Climat, Greenpeace, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Positionnement sur le label bas carbone et la méthode pour le secteur agricole, 16 novembre 2020. https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/11/decryptage-label_bas_carbone_20_11_17_web.pdf





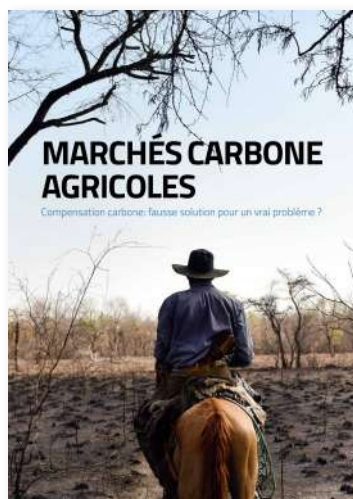
JUSTICE CLIMATIQUE : RETROUVEZ NOS RAPPORTS ET PUBLICATIONS.



Récit d'un immobilisme au détriment d'une conversion de nos modèles agricoles

L'agriculture est tour à tour considérée comme responsable ou victime des dérèglements climatiques. Certains voient en elle des solutions pour lutter contre le réchauffement de la planète en transformant les terres agricoles en puits de carbone... Vraie ou fausse solution ? Ne faut-il pas avant tout questionner nos systèmes agro-industriels ?

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/rapport-sequestration-carbone-terres-agricoles-6119>



Marchés carbone : fausse solution pour un vrai problème ?

Les marchés carbone et les mécanismes de compensation agricole sont souvent présentés comme une solution pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous alertons sur leurs impacts négatifs et appelons les politiques publiques à soutenir d'autres alternatives, plus efficaces.

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/marches-compensation-carbone-probleme-6779>



Brésil : les Indiens Huni Kuin face à leur destin

Tout près de la frontière péruvienne, les Indiens Huni Kuin du Brésil luttent pour préserver leur mode de vie et leur culture. En cherchant des alternatives au programme de compensation carbone.

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/edm/2021/318-septembre-2021/bresil-les-indiens-huni-7098>

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE, UN COMBAT CONTRE LES INJUSTICES.

Le CCFD-Terre Solidaire est mobilisé depuis 60 ans aux côtés de celles et ceux qui luttent quotidiennement contre toutes les causes de la faim et qui font face aux injustices du modèle de développement actuel. Pour faire face à ces fléaux, il a été parmi les premiers à choisir d'agir autrement et durablement. C'est pourquoi il a reçu le label Grande Cause Nationale en 1993.

Portées par des valeurs chrétiennes, ces actions conjuguées permettent aujourd'hui de dire qu'un « autre monde est possible ». Mieux qu'il existe déjà.

JUSTICE CLIMATIQUE

Les enjeux de transformation sociale, de solidarité internationale et de développement sont indissociables des questions environnementales.

La crise climatique révèle l'impasse de nos modèles de développement basés sur la surexploitation des ressources, l'accumulation de richesses et la surconsommation.

Elle menace la souveraineté alimentaire, particulièrement dans les pays du sud en limitant leurs capacités de production et d'accès à l'alimentation.

Le CCFD-Terre Solidaire défend la justice climatique et prône un autre modèle de société.

ccfd-terresolidaire.org/stopcompensation

Le CCFD-Terre Solidaire c'est :

485
organisations
partenaires

580
projets
internationaux
dans **67** pays

2,4
millions
de bénéficiaires

Plus de
7 000
bénévoles

NEUTRALITÉ CARBONE : NE SOYONS PAS DUPES !

Rejoignez le mouvement
[ccfd-terresolidaire.org/
stopcompensation](https://ccfd-terresolidaire.org/stopcompensation)



**TERRE
SOLIDAIRE**

Soyons les forces du changement